

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'HIVER 1923-24

Ouverture : 15 Octobre 1923 — Clôture : 22 Mars 1924

Les cours commencent le 25 Octobre 1923

2^{me} ÉDITION

GENÈVE

IMPRIMERIE HENRI STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1923

PRIX FR. 0.75

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Faculté des Sciences	3
Faculté des Lettres	20
Faculté des Sciences Economiques et Sociales .	34
Institut des Hautes Etudes commerciales . . .	48
Faculté de Droit	52
Faculté de Théologie	60
Faculté de Médecine	66
Institut Dentaire	80
<hr/>	
Prix universitaires	85
Renseignements généraux	105
Adresses de MM. les Professeurs et Privat- Docents	106

Les **Bureaux du Secrétaire et du Caissier-Comptable** se trouvent dans le bâtiment de l'Université, aux Bastions.

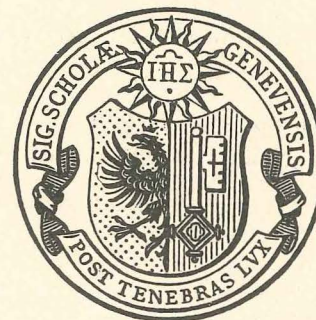
Le **Secrétariat** (Salle n° 33) est ouvert tous les jours, sauf le jeudi, de 9 à 11 heures du matin.

Le **Bureau du Caissier-Comptable** (Salle n° 23) est ouvert de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures; le jeudi, de 9 à 11 heures seulement.

N.-B. — Les **demandes d'immatriculation** sont reçues tous les matins, sauf le jeudi, de 9 à 11 heures, au Secrétariat (Salle n° 33). Les **finances d'immatriculation et d'inscription** aux cours seront perçues aux jours fixés pour chaque Faculté séparément, selon un avis qui sera affiché dans les bâtiments universitaires.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'HIVER 1923-24

Ouverture : 15 Octobre 1923 — Clôture : 22 Mars 1924

Les cours commencent le 25 Octobre 1923

2^{me} ÉDITION

GENÈVE

IMPRIMERIE HENRI STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1923

RIX FR. 0.75

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SEMESTRE D'HIVER 1923-24

Le semestre d'hiver s'ouvre le 15 octobre 1923, et la clôture en aura lieu le 22 mars 1924.

Les dix premiers jours du semestre sont consacrés aux examens de grades.

Les cours commencent le 25 octobre 1923. — Ils sont interrompus du 23 décembre au 4 janvier inclusivement.

Le Bureau du Sénat, pour les années 1922-1924, est composé de :

MM. Rodolphe WEBER, *Recteur* ;
Paul MORIAUD, *Vice-Recteur* ;
Emile CHAIX, *Secrétaire* ;

et de

MM. Léon-W. COLLET, Doyen de la Faculté des Sciences ;
Victor MARTIN, Doyen de la Faculté des Lettres ;
William ROSIER, Doyen de la Faculté des Sciences économiques et sociales ;
Georges WERNER, Doyen de la Faculté de Droit ;
Ernest ROCHAT, Doyen de la Faculté de Théologie ;
Hector CRISTIANI, Doyen de la Faculté de Médecine.

FACULTÉ DES SCIENCES

M. le professeur Léon.-W. COLLET, Doyen.

	Salle
M. Henri Fehr, prof. ord.	
<i>Eléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h.
Lundi, à 9 heures ; jeudi, de 9 à 11 heures.	20.
<i>Conférences d'algèbre et de géométrie.</i>	2 h.
Lundi, à 10 heures, et mercredi, à 16 heures.	20.
<i>Exercices pratiques.</i>	2 h.
Mercredi, de 17 à 19 heures.	20.
<i>Géométrie réglée.</i>	2 h.
Vendredi, de 17 à 19 heures.	20.
<i>Séminaire de géométrie.</i> — Les principes fondamentaux de la géométrie et la géométrie non-euclidienne.	1 h.
Samedi, à 11 heures.	20.
<i>Colloque mathématique</i> (avec MM. les professeurs MIRIMANOFF et WAVRE).	
M. Rolin Wavre, prof. extr.	
<i>Calcul différentiel et intégral.</i>	3 h.
Jeudi, à 11 h. ; vendredi et samedi, à 8 h.	20.
<i>Exercices de calcul différentiel et intégral.</i>	2 h.
Lundi, de 17 à 19 heures.	20.
<i>Mécanique rationnelle.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures.	20.
<i>Exercices de mécanique rationnelle.</i>	2 h.
Mardi, de 14 à 16 heures.	20.
<i>Calcul tensoriel.</i>	1 h.
Mardi, à 18 heures.	20.

[Ce cours sera suivi, au semestre d'été 1924, d'un cours sur la *Dynamique de la relativité.*]

M. Dmitry Mirimanoff , prof. extr.	
<i>Calcul des probabilités.</i>	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	20.
<i>Conférences d'analyse mathématique; théorie des équations différentielles.</i>	2 h.
Lundi et mardi, à 16 heures.	44.
M. Raoul Gautier , prof. ord.	
<i>Astronomie générale.</i>	2 h.
Mardi et mercredi, à 10 heures.	20.
<i>Météorologie.</i>	2 h.
Jeudi et vendredi, à 16 heures.	20.
M. Emile Chaix , prof. ord.	
<i>Géographie physique (géophysique systématique).</i>	2 h.
Samedi, de 16 à 18 heures. Lab. Géographie physique ¹ .	
M. Ch.-Eugène Guye , prof. ord.	
<i>Physique expérimentale.</i>	4 h.
Mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 9 heures.	Aula.
<i>Exercices pratiques (complément du cours).</i>	3 h.
Une après-midi par semaine.	
Mardi ou jeudi, ou vendredi, de 14 à 17 heures.	
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Une journée.	
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Cinq demi-journées.	
<i>Laboratoire de recherches.</i> — Tous les jours.	
[S'adresser au professeur.]	
M. Arthur Schidlof , prof. extr.	
<i>Electricité appliquée (courants alternatifs).</i>	1 h.
Lundi, à 8 heures.	34.
<i>Mécanique statistique et théorie des quanta.</i>	1 h.
Lundi, à 9 heures.	44.
<i>Problèmes numériques de chimie et de physique.</i>	1 h.
Jeudi, à 17 heures.	34.

¹ Rue de la Croix-Rouge, 2.

M. Amé Pictet , prof. ord.	
<i>Chimie inorganique.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 h.	
Ecole de Chimie. Grand Amphithéâtre.	
<i>Travaux de préparations et de recherches (chimie organique et inorganique).</i>	Ecole de Chimie.
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]	Lab. Chim. org. et inorg.
M. Emile Briner , prof. ord.	
<i>Chimie théorique (1^{re} partie).</i>	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S ¹ .
<i>Chimie théorique (2^{me} partie).</i>	1 h.
Samedi, à 11 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Chimie technique.</i>	2 h.
Goudron et produits intermédiaires de l'industrie organique.	
Lundi, à 18 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S.
Métallurgie du fer et électrometallurgie.	
Mercredi, à 18 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Conférences de chimie appliquée</i> organisées avec le concours d'industriels.	
(Les dates et les heures seront annoncées ultérieurement.)	Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Laboratoire de chimie technique.</i>	
I. Préparations de chimie inorganique et organique techniques.	
II. Travaux avancés de chimie technique et d'électrochimie.	
III. Travaux de recherches.	Ecole de Chimie.
Tous les jours [s'adresser au professeur].	Lab. Chim. techn. et théor.
<i>Laboratoire de chimie théorique.</i>	
I. Exercices pratiques de chimie physique.	
Une demi-journée par semaine.	
II. Travaux pratiques journaliers.	
Programme du Doctorat.	
III. Travaux de recherches.	Ecole de Chimie.
Tous les jours [s'adresser au professeur].	Lab. Chim. techn. et théor.

¹ Amphithéâtre de Chimie spéciale.

M. Louis Duparc, prof. ord.	
<i>Minéralogie (cristallographie).</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures.	Ecole de Chimie. P.A. ¹ .
<i>Description des minéraux.</i>	1 h.
Lundi, à 17 heures.	Labor. de Minéralogie.
<i>Gîtes métallifères et prospection.</i>	1 h.
Mardi, à 17 heures.	Labor. de Minéralogie.
<i>Chimie analytique. Analyse technique</i> (métallurgie, céramique, grande industrie chimique).	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	Ec. de Chimie. P.A.
<i>Laboratoire de chimie analytique.</i>	
Tous les jours.	
<i>Laboratoire de minéralogie.</i>	
Tous les jours.	
<i>Travaux pratiques de minéralogie (cristallographie).</i>	2 h.
Samedi, de 14 à 16 heures.	Labor. de Minéralogie.
<i>Travaux pratiques pour étudiants avancés</i> (3 après-midi par semaine).	
(Jours et heures à fixer.)	Labor. de Minéralogie.
<i>Détermination des minéraux</i> (avec M. le prof. REINHARD).	2 h.
(Jours et heures à fixer.)	Labor. de Minéralogie.
<i>Travaux pratiques de pétrographie et de minéralogie,</i> bi-hebdomadaires.	
(Heures à fixer.)	

M. Paul Wenger, prof. extr.	
<i>Essais par voie sèche.</i>	2 h.
Jeudi, de 9 à 11 heures.	Ec. de Chimie. P.A.
<i>Analyse des huiles et des corps gras.</i>	1 h.
Vendredi, à 8 heures.	Ec. de Chimie. P.A.

M. Louis Chavanne, prof. ord.	
<i>Chimie pharmaceutique.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 10 h.	Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Chimie alimentaire.</i>	2 h.
Vendredi, de 10 heures à midi.	Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Urologie.</i>	1 h.
Mercredi, à 15 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Travaux pratiques de chimie pharmaceutique et alimentaire et d'urologie.</i>	
Tous les jours. Laborat. de Chimie pharm.	

¹ Petit Amphithéâtre.

M. Emile Guyénot, prof. ord.	
<i>Zoologie générale.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 h.	30.
<i>Zoologie descriptive.</i>	1 h.
Vendredi, à 16 heures.	30.
<i>Exercices pratiques</i> (complément du cours).	3 h.
Jeudi, à 9 h., ou samedi, à 14 h.	Inst. de Zool. et d'Anat. comp. ¹
<i>Travaux pratiques journaliers et recherches.</i>	
Tous les jours, sauf le jeudi.	Inst. de Zool. et d'Anat. comparée ¹ et Station de Zool. expérim ² .

M. Emile André, prof. ord.	
<i>Zoologie lacustre</i> [avec exercices pratiques sur le lac].	1 h.
Mardi, à 18 heures.	17.
<i>Protistologie</i> (avec démonstrations au laboratoire).	1 h.
Mercredi, à 16 heures.	17.
<i>Parasitologie.</i>	1 h.
Vendredi, à 18 heures.	17.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de protistologie, de parasitologie et de zoologie lacustre</i> [s'adresser au professeur].	
	Lab. de Prot. Parasit. et Zool. lac. ³

M. Robert Chodat, prof. ord.	
<i>Botanique.</i> — Morphologie et physiologie végétales et systématique des Tallophytes.	5 h.
Lundi, de 17 à 19 h.; mercredi, vendredi et samedi, à 17 heures.	Aula.
<i>Ferments et bactéries.</i>	1 h.
Vendredi, à 18 heures.	Institut de Botanique.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de botanique et de microscopie.</i> — Tous les jours.	
<i>Exercices pratiques</i> (complément du cours).	3 h.
Une demi-journée, mercredi ou jeudi.	Institut de Botanique.
<i>Travaux pratiques de bactériologie et de fermentations.</i>	
Tous les jours.	Institut de Botanique.

¹ Université.

² Chemin Sautter, 16.

³ Rue de Candolle, 22.

M. Alfred Lendner, prof. ord.	
<i>Pharmacognosie.</i>	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 17 h.	Lab. de Pharmacogn. ¹
<i>La microscopie appliquée à l'étude des denrées alimentaires et de leurs falsifications.</i>	1 h.
Mardi, à 17 heures.	Lab. de Pharmacogn.
<i>Exercices pratiques de pharmacognosie microscopique.</i>	3 h.
Samedi, de 9 à 12 heures.	Lab. de Pharmacogn.
<i>Visites de fabriques de produits pharmaceutiques.</i> (A organiser au cours du semestre.)	
M. Léon-W. Collet, prof. ord.	
<i>Géologie de la Suisse.</i>	4 h.
Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 8 heures.	30.
<i>Paléontologie des invertébrés.</i>	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	30.
<i>Répétitoire de paléontologie.</i>	1 h.
Deux fois par mois, le jeudi, de 10 à 12 h.	Labor. de Géol. ²
<i>Exercices pratiques de géologie.</i>	3 h.
Mardi, de 14 à 17 heures.	Labor. de Géologie.
<i>Laboratoire partiel.</i>	
Cinq demi-journées	Labor. de Géologie.
<i>Laboratoire complet.</i>	
Tous les jours, de 8 à 12 et de 14 à 18 heures, sauf le samedi.	Labor. de Géologie.
<i>Excursions géologiques.</i>	
<i>Colloquium géologique.</i>	
Deux fois par mois, le jeudi, à 20 h.	30. Lab. de Géologie.
M. Max Reinhard, prof. extr.	
<i>Géologie du pétrole.</i>	2 h.
Vendredi, de 17 à 18 h.	30. Ec. de Chim. Labor. de Minér.
<i>Volcanisme.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	Ec. de Chim. Labor. de Minér.

¹ Rue de la Croix-Rouge, 2.

² Rue de Candolle, 48.

M. Eugène Pittard, prof. ord.	
<i>Anthropologie générale.</i>	
Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origine de l'homme et développement des civilisations primitives. — Origine des populations européennes.	2 h.
Lundi et mardi, à 18 heures.	30.
Morphologie comparative. — Le développement de l'homme en fonction de l'âge, du sexe, de la race, du milieu.	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	46.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	57.
<i>Répétitoire.</i>	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	Labor. d'Anthropologie ¹ .
<i>Travaux pratiques.</i>	
[S'adresser au professeur.]	Labor. d'Anthropologie.
<i>Excursions (à organiser au cours du semestre).</i>	
M. Edouard Claparède, prof. ord.	
<i>Psychologie expérimentale. — Les sentiments et la volonté.</i>	
Lundi et mardi, à 11 heures.	2 h.
	36.
<i>Conférence. — Chapitres choisis de psychologie générale et de psychologie de l'enfant.</i>	
Vendredi, à 14 heures.	1 h.
	Lab. de Psychologie ² .
<i>Exercices pratiques. — Les méthodes expérimentales.</i>	
Psychométrie. Les sensations. La mémoire.	3 h.
Vendredi, de 9 heures à midi.	Lab. de Psychologie.
<i>Recherches spéciales.</i>	
Tous les jours [s'adresser au professeur].	

¹ Rue St-Victor, 6. et rue LeFort, 4.

² Rue Charles-Bonnet, 4.

HISTOIRE ET PHILOSOPHIE DES SCIENCES

Ce cours comportera une série de conférences faites par les professeurs de la Faculté des Sciences. 1 h.

Mardi, à 17 heures. Salle 30.

Un programme détaillé indiquera ultérieurement les titres des sujets traités.

LIMNOLOGIE (Etude des lacs)

Ce cours comportera une série de conférences faites par les professeurs de la Faculté des Sciences. 1 h.

Jeudi, à 17 heures. Salle 30.

Un programme détaillé indiquera ultérieurement les titres des sujets traités.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Salle

M. Boris Alfimoff, Dr ès sc.

Chimie analytique : l'analyse qualitative et quantitative élémentaire. 2 h.

Lundi et vendredi, à 14 heures. Ecole de Chimie. P. A.¹

Les bases physico-chimiques de la chimie analytique. 1 h.

Mercredi, à 14 heures. Ecole de Chimie. P. A.

M. Jean Carl, Dr phil.

Les mammifères (classification, biologie et répartition géographique) 1 h.

Jeudi, à 17 heures. 17.

M. Pierre Castan, Dr ès sc.

Stereochimie. — 1^{re} partie : Chimie des complexes. 1 h.

Lundi, à 18 heures. Ec. de Chimie. P.A.

M. André Chaix, Dr ès sc.

Lecture et interprétation de cartes. 1 h.

(Jour et heure à fixer.) Lab. de Géographie physique².

M. Emile Cherbuliez, Dr ès sc.

Compléments de chimie organique: Série aromatique. 2 h.

Mardi, à 14 h., et jeudi, à 8 heures. Ecole de Chimie. G. A.

Chimie des matières protéiques. 1 h.

Mercredi, à 14 heures. Ecole de Chimie. G. A.

¹ Petit amphithéâtre.

² Rue de la Croix-Rouge, 2.

Salle

M. Marc Cramer, Dr ès sc.

Compléments de chimie organique: Série aliphatique. 1 h.

Lundi, à 14 heures. Ecole de Chimie. G.A.

Les sucres et leurs dérivés. 1 h.

(Jour et heure à fixer.) Ecole de Chimie. G. A.

M. Henry-J. Goudet, Dr ès sc.

Introduction à l'étude de la chimie technique des matières colorantes synthétiques. 1 h.

(Jour et heure à fixer.) Ecole de Chimie. P.A.

Les méthodes de travail au laboratoire de chimie technique organique. 1 h.

(Jour et heure à fixer.) Ecole de Chimie. P.A.

M. B.-P.-Georges Hochreutiner, Dr ès sc.

Les théories de l'évolution et de la biologie générale. 1 h.

Mercredi, à 18 heures. 44.

Lectures et analyses de biologie générale. 1 h.

Samedi, à 17 heures. 44.

M. Henri Lagotala, Dr ès sc.

Géologie du quaternaire (Relations entre la chronologie du quaternaire et les découvertes préhistoriques). 1 h.

Vendredi, à 17 heures. 17.

M. Fernand Lévy, Dr ès sc.

Théorie de Galois. 2 h.

(Jours et heures à fixer.)

M. Simon Niewiazski, Dr ès sc., lic. ès sc. comm.

Technologie chimique des matières textiles. 1 h.

Jeudi, à 16 heures. Ec. de Chimie. P.A.

M. Jean Piaget, Dr ès sc.

Logique génétique. — Les problèmes et les méthodes (la mentalité primitive et la pensée de l'enfant). 1 h.

Jeudi, à 16 heures. Lab. de Psychologie¹.

M. Arnold Pictet, Dr ès sc.

Les lois de l'hérédité. 1 h.

Mercredi, à 18 heures. 17.

M. Pierre Revilliod, Dr ès sc.

Paléontologie des mammifères. 1 h.

Lundi, à 17 heures. 17.

¹ Rue Charles-Bonnet, 4.

M^{lle} Eugénie Rogovine, D^r ès sc.	
<i>L'analyse volumétrique et ses principes théoriques.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	Ecole de Chimie. P.A.
<i>L'électrolyse et son application dans l'analyse.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	Ecole de Chimie. P.A.
M. Ernest Rouge, D^r ès sc.	
<i>Chimie pharmaceutique.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	Institut de Botanique.
M. Jean Sarasin, D^r ès sc.	
<i>Compléments de chimie organique : Série hétérocyclique.</i>	1 h.
Vendredi, à 14 heures.	Ec. de Chimie. G.A.
<i>Alcaloïdes végétaux et médicaments synthétiques.</i>	1 h.
Mardi, à 17 heures.	Ec. de Chimie. G.A.
M. Georges Tiercy, D^r ès sc.	
<i>Mécanique céleste. — Orbites planétaires.</i>	1 h.
Jepudi, à 8 heures.	20.
M^{lle} Ida Welt, D^r ès sc.	
<i>Notions pratiques de biochimie.</i>	1 h.
Jepudi, 10 heures.	17.
<i>Histoire de la chimie.</i>	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	17.

Etablissements publics

ouverts à MM. les étudiants et auditeurs de la
Faculté des Sciences :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le professeur Raoul Gautier.

Le *Musée d'Histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Maurice Bedot, D^r ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire municipal de botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. John Briquet, D^r ès sciences.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les élèves qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des bibliothèques spéciales de ces laboratoires.

Organisation des Etudes.

La Faculté des Sciences prépare aux examens des grades de licenciés ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques, ès sciences physiques et naturelles, ès sciences biologiques et de Docteur ès sciences mathématiques, ès sciences physiques, ès sciences naturelles, ès sciences biologiques et ès sciences psychologiques; elle prépare aux examens du Diplôme d'ingénieur-chimiste, du Diplôme de pharmacien et du Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs; elle donne enfin l'enseignement scientifique, théorique et pratique préparatoire aux études médicales.

Les étudiants de la Faculté des Sciences trouveront dans le Règlement de l'Université et les programmes détaillés des examens de grades et de diplômes des indications générales leur permettant de faire le choix et la répartition des enseignements qui leur sont profitables. Le Doyen et les Professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à leur disposition pour les conseils dont ils auraient besoin à ce sujet.

En ce qui concerne les études spéciales de Chimie technique et de Pharmacie ainsi que la préparation au Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, consulter les plans d'études ci-après; et pour l'étude des sciences en vue des carrières médicales, les plans d'études de la Faculté de Médecine.

Licence ès sciences.

a) *Licence ès sciences mathématiques.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. L'Algèbre et la Géométrie; — 2. Le Calcul différentiel et intégral; — 3. L'Analyse supérieure; — 4. La Mécanique rationnelle; — 5. L'Astronomie; — 6. La Géographie physique

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

et la Météorologie ; — 7. La Physique ; — 8. La Chimie inorganique ou la Chimie organique, ou la Chimie théorique ; — 9. La Minéralogie (Cristallographie).

b) *Licence ès sciences physiques et chimiques.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Physique générale et la Chaleur ; — 2. L'Electricité et l'Optique ; — 3. La Chimie inorganique et organique ; — 4. La Chimie théorique ; — 5. La Minéralogie ; — 6. Les Eléments de mathématiques supérieures (programme spécial) ; — 7. Le Calcul différentiel et intégral (programme spécial) ; — 8 et 9. Deux des branches suivantes au choix du candidat¹ : la Mécanique rationnelle, l'Astronomie, la Géographie physique et la Météorologie, la Géologie, la Botanique générale, la Zoologie et l'Anatomie comparée.

c) *Licence ès sciences physiques et naturelles.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Physique ; — 2. La Chimie inorganique et organique ; — 3. La Chimie théorique ; — 4. La Minéralogie ; — 5. La Géologie et la Paléontologie ; — 6. La Botanique générale ; — 7. La Botanique systématique ; — 8. La Zoologie ; — 9. L'Anatomie comparée.

d) *Licence ès sciences biologiques.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Botanique ; — 2. La Zoologie et l'Anatomie comparée ; — 3. La Psychologie expérimentale ; — 4. La Physiologie humaine ; — 5. La Physique ; — 6. La Chimie inorganique et organique. — 7. L'une des branches suivantes au choix du candidat : l'Anthropologie, la Protistologie et la Parasitologie, l'Embryologie, les Eléments de mathématiques supérieures, le Calcul différentiel et intégral, la Chimie théorique.

(Voir le *Programme détaillé de la licence.*)

Plan d'Études pour le Diplôme d'Ingénieur-Chimiste.

A. Cours.

1^{re} ANNÉE. — Chimie inorganique et organique (2 semestres). — Physique (2 semestres). — Les quatre sciences prévues au programme de l'examen I².

¹ Pour le choix des branches, voir les conseils que donne le *Programme détaillé de la licence ès sciences.*

² Cet examen comprend les épreuves orales sur l'un des programmes suivants :

Programme A. — 1. Eléments de mathématiques supérieures (2 semestres). — 2. Calcul différentiel et intégral (2 semestres). — 3. Mécanique rationnelle (2 semestres).

2^{me} ANNÉE. — Minéralogie (2 semestres). — Chimie théorique, 1^{re} partie (2 semestres). — Chimie analytique (1 semestre). — Cours spéciaux.

3^{me} ANNÉE. — Chimie théorique, 2^{me} partie (1 semestre). — Chimie technique (2 semestres). — Chimie analytique (1 semestre). — Cours spéciaux.

7^{me} semestre. — Chimie technique. — Cours spéciaux.

B. — Exercices pratiques.

1^{re} ANNÉE. — Physique (2 semestres). — Les trois sciences prévues au programme de l'examen I (chacune 1 semestre, hiver ou été). — Problèmes numériques de chimie et de physique (semestre d'hiver, 1 heure par semaine).

Au semestre d'été : Excursions géologiques ou botaniques pour les candidats qui suivent le programme B.

2^{me} ANNÉE. — Minéralogie (2 semestres). — Chimie théorique (semestre d'hiver). — Branche 4 de l'examen IV (semestre d'été).

3^{me} ANNÉE. — Branche 4 de l'examen IV (semestre d'hiver). Plans et dessins (facultatif 1 ou 2 semestres).

Au semestre d'été : Excursions techniques ; excursions en vue de la prospection et de l'art des mines pour les candidats à la prospection (branche 4, examen IV).

C. Laboratoires de Chimie.

1^{re} ANNÉE. — Chimie analytique.

2^{me} ANNÉE. — Chimie analytique.

5^{me} semestre. — Chimie technique ou Chimie inorganique et organique.

6^{me} semestre. — Chimie technique.

7^{me} semestre. — Chimie analytique et chimie technique.

Pour les dispositions relatives aux examens et pour tous autres renseignements consulter le Règlement du Diplôme d'Ingénieur-Chimiste.

Plan d'Études pour le Doctorat ès Sciences physiques avec la Chimie comme Branche principale¹.

A. Cours.

1^{re} ANNÉE. — Chimie inorganique et organique. — Physique.

Programme B. — 1. Botanique. — 2. Géologie. — 3. Zoologie. (Semestre d'hiver seulement pour chaque épreuve).

Les candidats choisissant le programme A doivent avoir suivi un cours sur l'une des branches du programme B et inversement pour ceux ayant choisi le programme B. Les candidats peuvent enfin remplacer une branche de l'examen du programme de leur choix par une branche de l'autre programme et réaliser ainsi un programme mixte.

¹ Les candidats qui préparent l'une des Licences ès Sciences ont avantage à se conformer aux indications données dans le Plan d'études pour le Doctorat ès Sciences.

— Autres sciences prévues aux programmes de l'une ou l'autre des licences.

2^{me} ANNÉE. — Minéralogie. — Chimie théorique (I et II). — Chimie analytique. — Cours spéciaux¹.

3^{me} et 4^{me} ANNÉES. — Cours spéciaux¹.

B. Exercices pratiques et Laboratoires.

Le Doctorat ès Sciences comportant une culture scientifique générale, il est recommandé aux candidats de suivre, dès leur première année d'études, les semestres d'exercices pratiques exigés pour la Licence ès Sciences.

Il leur est en outre rappelé que pour être admis aux examens du Doctorat, ils doivent justifier d'une préparation suffisante dans les diverses branches comprises dans le programme de ces examens. Cette préparation doit comporter des connaissances pratiques sur les diverses branches de l'examen (voir le règlement spécial relatif à la préparation pratique).

Le Doyen de la Faculté des Sciences et les Directeurs de laboratoires, qu'il convient de consulter au début des études, sont d'ailleurs à la disposition des étudiants pour tous renseignements complémentaires.

Plan d'Études pour le Diplôme de Pharmacien.

Les Études pour le Diplôme de Pharmacien comptent une durée de cinq semestres. — La Faculté des Sciences recommande aux étudiants qui veulent postuler le Diplôme universitaire d'employer un sixième semestre à se perfectionner dans l'une ou l'autre des disciplines du programme de la Faculté.

Les étudiants qui postulent le *diplôme fédéral de Pharmacie*² sont priés de se présenter à l'examinateur dirigeant, M. le prof. R. CHODAT, qui leur donnera les instructions sur l'organisation de leurs études, conformément au programme officiel fédéral.

1^{er} semestre (hiver) : Chimie inorganique. Physique. Botanique. — *Laboratoires* : Chimie analytique. Botanique.

2^{me} semestre (été) : Chimie organique. Botanique. Physique. — *Laboratoires* : Chimie analytique. Botanique. Exercices pratiques de physique.

3^{me} semestre (hiver) : Chimie analytique. Hygiène. — *Laboratoires* : Chimie analytique. Exercices de physique. (Examen de sciences naturelles pour Pharmaciens.)

¹ Par « Cours spéciaux » on entend des cours (réguliers ou libres) sur des matières en rapport avec la spécialisation ultérieure du candidat, ou cours choisis parmi les autres disciplines : Sciences mathématiques ou sciences naturelles.

² Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de pharmacie doivent produire un certificat de maturité conforme au Règlement fédéral. Elles sont priées de tenir compte des observations indiquées à la page 73 du présent programme.

4^{me} semestre (été) : Pharmacognosie. Chimie pharmaceutique. Pharmacie. Botanique pharmaceutique. Toxicologie. — *Laboratoires* : Microscopie pharmaceutique. Chimie pharmaceutique. Exercices de Toxicologie. Excursions botaniques.

5^{me} semestre (hiver) : Pharmacognosie. Chimie pharmaceutique. Fermentations et Bactériologie. — *Laboratoires* : Chimie pharmaceutique. Fermentations et Bactériologie. Microscopie pharmaceutique. (Examen scientifique de pharmacie.)

Plan d'Études pour le Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs.

Le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences a été créé spécialement en vue des étudiants qui se destinent à l'enseignement scientifique dans les établissements secondaires supérieurs d'instruction : gymnases, lycées, collèges, technicums, etc.

La préparation à cet examen comporte six semestres d'études supérieures, pour lesquelles il est recommandé de se conformer au plan suivant :

Les quatre premiers semestres seraient consacrés à la préparation et à l'obtention de l'une des Licences ès sciences de l'Université.

Suivant leurs goûts et leurs aptitudes, les candidats ont le choix entre les licences ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques, ès sciences physiques et naturelles et ès sciences biologiques. Conformément aux dispositions du règlement, l'examen de licence peut être scindé en plusieurs parties : la première se ferait de préférence au commencement du troisième semestre, soit à la session d'octobre, ce qui permet aux candidats d'utiliser d'une façon complète le temps réservé aux cours, travaux pratiques et laboratoires, et de profiter des vacances pour le travail de préparation et de révision qui précède l'examen.

Les candidats devront concentrer le plus possible sur la première année les répétitifs hebdomadaires des cours qu'ils suivent et qui figurent au programme de la licence. De cette façon ils disposeront, dès le troisième semestre, d'un temps suffisant pour fréquenter parallèlement les laboratoires, conférences et séminaires concernant les programmes de la licence et du diplôme.

Le cinquième et le sixième semestre sont plus spécialement consacrés à la préparation de l'examen du Certificat d'aptitude.

Il est en outre particulièrement recommandé aux étudiants de langue étrangère de suivre, au moins un semestre, les conférences du Séminaire de français moderne de la Faculté des Lettres. L'emploi correct de la langue française est absolument exigé par le Jury chargé d'apprécier l'examen du Certificat.

Tous autres renseignements complémentaires sur l'organisation des études peuvent être demandés à M. le Doyen de la Faculté des Sciences.

E. C. == Ecole de Chimie.
P. A. == Petit Amphithéâtre. G. A. == Grand Amphithéâtre.
A. C. S. == Amphithéâtre de Chimie spéciale
I. B. == Institut de Botanique.

L. Anthr. == Laboratoire d'Anthropologie.
L. G. == Lab. de Géologie. L. M. == Lab. de Minéralog.
L. G. P. == Laboratoire de Géographie Physique.
L. P. == Laboratoire de Psychologie.
L. Ph. == Lab. de Pharmacognosie.

FACULTÉ DES SCIENCES

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Wavre Schidlof Collet	20 34 30	Wavre Collet	20 30	Wavre Collet	20 30	Collet Cherbuliez Tiercy	30 E.C.G.A. 20	Wavre Wenger	20 E.C.P.A.	Wavre	20
9 à 10	Fehr Schidlof	20 44	Guye Aula	Aula	Guye Aula	Aula	Fehr Wenger Collet	20 E.C.P.A. 30	Guye Claparède	Aula L.Ps.	Guye Lendner	Aula L.Ph.
10 à 11	Fehr Chavanne Guyénot	20 E.C.A.C.S. 30	Gautier Chavanne Guyénot	20 E.C.A.C.S. 30	Gautier Chavanne Guyénot	20 E.C.A.C.S. 30	Fehr Wenger Collet Welt	20 E.C.P.A. L.G. 17	Mirimanoff Chavanne Guyénot Claparède Welt	20 E.C.A.C.S. 30 L.Ps. 17	Lendner Guyénot	L.Ph. 30
11 à 12	Amé Pictet Duparc Claparède	E.C.G.A. E.C.P.A. 30	Amé Pictet Duparc Claparède	E.C.G.A. E.C.P.A. 30	Amé Pictet Duparc Pittard	E.C.G.A. E.C.P.A. 57	Wavre Collet Pittard	20 L.G. L. Anthr.	Amé Pictet Briner Claparède Chavanne	E.C.G.A. E.C.A.C.S. L.Ps. E.C.A.C.S.	Amé Pictet Briner	E.C.G.A. E.C.A.C.S.

FACULTÉ DES SCIENCES (Suite)

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi						
14 à 15	Alfimoff E.C.P.A.	Wavre Collet Cherbuliez	20 L.G. E.C.G.A.	Alfimoff E.C.P.A.	Claparède Alfimoff Sarasin	L.Ps. E.C.P.A. E.C.G.A.	Duparc L.M.					
15 à 16		Wavre Collet	20 L.G.	Chavanne E.C.A.C.S.		Duparc L.M.						
16 à 17	Mirimanoff 44	Mirimanoff Collet	44 L.G.	Fehr André	20 17	Gautier Guyénot	20 30	Chaix Lendner	L.G.P. L.Ph.			
17 à 18	Wavre Duparc Chodat Lendner Revilliod	20 L.M. Aula L.Ph. 17	Duparc Conférences Lendner Sarasin	L.M. 30 L.Ph. E.C.G.A.	Fehr Duparc Chodat Lendner Pittard	20 E.C.P.A. Aula L.Ph. 46	Schidlof Conférences Carl	34 30 17	Fehr Chodat Lendner Reinhard Lagotata	20 Aula L.Ph. L.M. 17	Chaix Chodat Hochreutiner	L.G.P. Aula 44
18 à 19	Wavre Briner Chodat Pittard Castan	20 E.C.A.C.S. Aula 30 E.C.P.A.	Wavre André Pittard	20 17 30	Fehr Briner Arnold Pictet Hochreutiner	20 E.C.A.C.S. 17 44	Fehr André Chodat	20 17 I.B.				

FACULTÉ DES LETTRES

M. le professeur Victor MARTIN, Doyen.

	Salle
M. Victor Martin , prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i>	
Platon : République, livre X.	2 h.
Lundi, à 8 et à 9 heures.	47.
Lysias : Discours choisis.	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	47.
<i>Littérature grecque</i> (cours général) : Platon, L'homme et l'artiste.	4 h.
Mercredi, à 15 heures.	46.
<i>Conférence de littérature grecque</i> : Platon (questions choisies (2 heures tous les 15 jours).	1 h.
Mardi, à 10 et à 11 heures.	B. P ¹ .
<i>Papyrologie grecque.</i> — Déchiffrement et interprétation de documents originaux de la collection de Genève.	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	B. P.
M. Paul Oltramare , prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i> — Lucrèce, de <i>Rerum Natura</i> , livre I. — Plaute, <i>Pseudolus</i> .	4 h.
Mardi et samedi, à 8 et à 9 heures.	45.
<i>Histoire de la littérature latine.</i> — Plaute et Térence.	2 h.
Mercredi, à 17 et à 18 heures.	B.P ¹ .
<i>Histoire des religions.</i> — L'Inde : le védisme et le brahmanisme.	2 h.
Lundi, à 14 et à 15 heures.	46.

¹ Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
M. Bernard Bouvier , prof. ord. [Suppléant : M. Pierre Kohler, Dr ès lettres].	
<i>Histoire littéraire.</i> — La comédie en France, des origines à Molière.	2 h.
Mardi et mercredi, à 14 heures.	45.
<i>Conférences pour la Licence ès lettres.</i>	
Exercices de composition et de style.	2 h.
Mardi, de 17 à 19 heures.	47.
Explication des auteurs de la licence.	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	47.
M. Ernest Muret , prof. ord.	
<i>Littérature française du moyen âge.</i> — L'épopée et le roman.	1 h.
Mardi, à 10 heures.	46.
<i>Histoire de la langue française.</i> — Phonétique.	2 h.
Lundi et vendredi, à 10 heures.	46.
<i>Conférences :</i>	
Explication de la <i>Chanson de Roland</i> , d'après l'édition Bédier (Paris, H. Piazza).	2 h.
Jeudi, à 10 et à 11 heures.	B.P ¹ .
Explication de la <i>Commedia</i> de Dante Alighieri (éd. Casini ou Scartazzini-Vandelli).	2 h.
Mercredi, à 10 heures.	B.P ¹ .
M. Alexis François , prof. ord.	
<i>Histoire de la langue française moderne.</i> — Le XVI ^e et le XVII ^e siècle.	1 h.
Vendredi, à 15 heures.	46.
<i>Conférence.</i> — Explication des auteurs de la licence : Ronsard, IV ^e livre des <i>Odes</i> et <i>Bocage</i> . — St-Simon, <i>Scènes et portraits</i> , éd. Lanneau.	1 h.
Samedi, à 10 heures.	57.
<i>Philologie française.</i> — Etudes sur la correspondance de J. J. Rousseau : de 1750 à 1755.	1 h.
Samedi, à 9 heures.	B.P ¹ .

¹ Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

M. Gottfried Bohnenblust , prof. ord.		
<i>Le classicisme allemand</i> : H. Schiller. Humboldt. Hœlderlin.	2 h.	45.
Lundi et mardi, à 11 heures.		
<i>Littérature moderne</i> : Naturalisme et poésie nouvelle.	1 h.	45.
Lundi, à 18 heures.		
<i>Conférence.</i> — <i>Nietzsche</i> , Also sprach Zarathustra.	2 h.	47.
Vendredi, de 10 h. 30 à midi.		
M. Louis-Frédéric Choisy , prof. ord.		
<i>Histoire de la littérature anglaise.</i> — Robert Browning, sa vie et son œuvre.	1 h.	45.
Vendredi, à 17 heures.		
<i>Interprétation d'auteurs anglais.</i> — Shakespeare : « As you like it ».	1 h.	47.
Mercredi, à 11 heures.		
Emerson : « Essays ».	1 h.	17.
Vendredi, à 11 heures.		
M. Charles Bally , prof. ord.		
<i>Linguistique générale.</i>	2 h.	30.
Mardi, à 16 h., et samedi, à 11 heures.		
<i>Phonologie générale</i> , avec applications au sanscrit, au grec et au latin.	2 h.	45.
Lundi et samedi, à 14 heures.		
<i>Stylistique.</i>	1 h.	57.
Lundi, à 15 heures.		
<i>Exercices pratiques de stylistique.</i>	1 h.	46.
Mardi, à 15 heures.		
M. Charles Werner , prof. ord.		
<i>Histoire de la philosophie.</i> — Les principaux systèmes philosophiques depuis les origines de la pensée grecque jusqu'à Leibnitz.	3 h.	45.
Lundi, mercredi et vendredi, à 16 heures.		
<i>Cours spécial.</i> — La philosophie de la nature en Grèce après Aristote : Epicure et les Stoïciens.	1 h.	45.
Jeudi, à 11 heures.		
<i>Conférence.</i> — Explication de textes philosophiques : Leibnitz, <i>Discours de métaphysique</i> (éd. Thouverez, Belin, Paris).	2 h.	47.
Samedi, de 15 à 17 heures.		

M. Henri Reverdin , prof. ord.		
<i>Philosophie générale et philosophie morale.</i>		
<i>Cours.</i> — Le problème moral dans la vie et dans l'œuvre des rationalistes Descartes et Spinoza et des empiristes Locke et Hume.	1 h.	48.
Mardi, à 15 heures.		
<i>Conférence.</i> — Etude de textes de Spinoza et de Hume.	1 h.	47.
Vendredi, à 9 heures.		
M. Frank Grandjean , prof. ord.		
<i>Théorie de la connaissance.</i> — La logique formelle et les constructions de la raison (avec travaux d'élèves).		2 h.
Mardi et vendredi, à 17 heures.		48.
M. Albert Malche , prof. ord.		
<i>Science de l'éducation.</i> — Hérité et éducation.		2 h.
Mercredi et vendredi, à 18 heures.		45.
<i>Conférence.</i> — La paresse scolaire (enquêtes, travaux pratiques et discussions).		2 h.
Mercredi, de 9 à 11 heures.		I.R.
M. Pierre Bovet , prof. ord.		
<i>L'enseignement des langues.</i> — Questions de psychologie et de didactique.		2 h.
Lundi, à 17 h., et vendredi, à 16 heures.		47.
<i>Conférence.</i> — Les problèmes de la pédagogie expérimentale dans l'enseignement secondaire et à l'école primaire. Travaux en relation avec le certificat de pédagogie. Discussion.		2 h.
Mardi, de 16 à 18 heures.		I.R. ¹

¹ Institut J. J. Rousseau, Taconnerie, 5.

M. Francis De Crue , prof. ord.	
<i>Histoire moderne.</i> — Le siècle de Louis XIV : l'aurore du règne.	2 h.
Mardi et vendredi, à 15 heures.	45.
<i>Institutions politiques et sociales du moyen âge.</i> — Les origines.	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	57.
<i>Paléographie et diplomatique.</i> — Premières chartes capétiennes.	1 h.
Mercredi, à 15 heures.	58.
<i>Conférence d'histoire.</i> — Auteurs des programmes de licence.	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	45.
<i>Histoire diplomatique.</i> — Analyse critique des principaux traités des temps modernes.	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	45.
M. Charles Seitz , prof. ord.	
<i>Histoire ancienne.</i> — Histoire de Rome, de l'époque des Gracques à celle de César.	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire ancienne.</i> — Sources de l'histoire ancienne et travaux modernes relatifs à cette histoire. Epigraphie.	1 h.
Samedi, à 11 heures.	58.
<i>Histoire contemporaine.</i> — Histoire générale de l'Europe de 1840 à 1851.	2 h.
Mercredi et jeudi, à 10 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire contemporaine.</i> — Etude critique de documents et de mémoires relatifs à l'époque qui fait l'objet du cours d'histoire contemporaine.	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	58.

M. Charles Borgeaud , prof. ord.	
<i>Histoire nationale.</i> — Genève combourgeoise de Fribourg, de Berne et de Zurich et Canton suisse.	2 h.
Vendredi et samedi, à 16 heures.	49.
<i>Droit constitutionnel comparé.</i> — Constitutions des démocraties anglo-saxonnes (Grande-Bretagne, Etats-Unis d'Amérique, Australie) et de la République française.	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	49.
<i>Conférence.</i> — Travaux de Séminaire.	2 h.
Jeudi, à 16 et à 17 heures.	50.
M. William E. Rappard , prof. ord.	
<i>Histoire économique</i> [Suppléant: M. Antony Babel , D ^r en sociologie.] — La fin du XVIII ^e siècle et la première moitié du XIX ^e siècle : Les faits et les doctrines.	3 h.
Mardi et mercredi, à 16 h.; jeudi, à 10 heures.	46.
<i>Conférence d'histoire économique.</i> — a) Travaux sur les périodes étudiées dans le cours. — b) Etude de la <i>Richesse des Nations</i> d'Adam Smith.	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	47.
M. Waldemar Deonna , prof. extr.	
<i>Archéologie classique.</i>	
L'art grec au IV ^e siècle avant J. C. (avec projections).	2 h.
Lundi et vendredi, à 17 heures.	46.
<i>Conférence.</i> — Travaux pratiques. Visites aux musées, etc.	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	
M. Edouard Montet , prof. ord.	
<i>Arabe classique.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	29.
<i>Arabe vulgaire.</i>	2 h.
Mardi et samedi, à 10 heures.	29.

M. Eugène Pittard , prof. ord.	
<i>Anthropologie générale et archéologie préhistorique.</i> — Les origines de l'homme et le développement des civilisations primitives. — Origine des populations européennes.	2 h.
Lundi et mardi, à 18 heures.	30.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	57.
<i>Répétitoire pratique.</i>	1 h.
Jeudi, à 11 heures. Labor. d'Anthropologie ¹ .	
<i>Excursions</i> (à organiser au cours du semestre).	
<i>Les races humaines de l'Histoire</i> (quelles sont les races qui ont écrit l'histoire?).	1 h.
Lundi, à 11 heures.	46.

SEMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

M. Bernard Bouvier , prof. ord. [Suppléants : MM. Henri Bochet , lic. ès lettres, et François Bouchardy , lic. ès lettres].	
<i>Lecture analytique d'auteurs français modernes.</i>	1 h.
Lundi, à 18 heures.	57.
<i>Exercices de rhétorique et de composition.</i>	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	57.
M. François Bouchardy , lic. ès lettres.	
<i>Les mœurs et les institutions de la France sous l'ancien régime.</i> — Questions choisies.	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	57.
M. Louis Zbinden , lic. ès lettres, privat-docent.	
<i>Méthodologie du français.</i> — 1 ^o Examen des méthodes actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers.	1 h.
Vendredi, à 17 heures.	57.
2 ^o Conférence d'application. — Leçons de vocabulaire, de lecture, de grammaire, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire sous la direction du professeur.	2 h.
Mercredi, à 16 et à 17 heures.	E. Al ² .

¹ Rue St-Victor, 6, et rue LeFort, 1.

² E. Al. = Ecole suisse-allemande, rue Malatrex.

M. Henri Mercier , lic. ès-lettres, privat-docent.	
<i>Exercices écrits de langue et de style.</i>	1 h.
Mardi, à 15 heures.	57.
<i>Syntaxe du français depuis le XVII^e siècle. Gallicismes.</i>	1 h.
Samedi, à 17 heures.	57.
M. Albert Sechehaye , D ^r phil., privat-docent.	
<i>Stylistique.</i>	1 h.
Samedi, à 16 heures.	57.
<i>Grammaire historique.</i>	2 h.
Lundi, à 17 heures, et jeudi, à 9 heures.	57.
M. Georges Thudichum , privat-docent.	
<i>Diction et prononciation françaises.</i>	2 h.
I. Phonétique théorique et pratique. Les sons du français : exercices d'articulation.	
II. Exercices de lecture expressive et de diction.	
Lundi et vendredi, à 16 heures.	48.
M. Louis-John Courtois , D ^r ès lettres, privat-docent.	
<i>Exercices de stylistique.</i> — Traduction commentée de textes allemands.	1 h.
Mardi, à 17 heures.	44.
M. Alfred Mercier , lic. ès lettres, privat-docent.	
<i>Exercices de stylistique.</i> — Traduction commentée de textes anglais.	1 h.
Vendredi, à 18 heures.	57.
M. Albert Roussy.	
<i>Exercices de stylistique.</i>	
I. Traduction commentée de textes russes.	1 h.
Mardi, à 17 heures.	45.
II. Traduction commentée de textes polonais.	1 h.
Vendredi, à 18 heures.	28.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Isaac Benrubi , D ^r phil.	
<i>Le mouvement philosophique contemporain en Allemagne.</i>	1 h.
Mercredi, à 15 heures.	45.

¹ Institut J. J. Rousseau, place de la Taconnerie, 5.

M. Louis-John Courtois , D ^r ès lettres. <i>Histoire générale de la littérature française, de la Renaissance au Romantisme.</i> — I. De Ronsard à Voltaire. Mardi et vendredi, à 18 heures.	2 h. 44.
M. Otto Hassler , D ^r phil. <i>Lecture d'auteurs</i> : Gotthelf, <i>Die schwarze Spinne</i> . Mercredi, à 16 heures.	1 h. 49.
<i>Cours pratique de langue allemande</i> : Phonétique, lecture, conversation, exercices écrits. Mardi, à 16 heures.	1 h. 47.
M ^{lle} Pauline Long , D ^r ès lettres. <i>La musique en Suisse au XVIII^e siècle</i> . Mercredi, à 17 heures.	1 h. 47.
M. Paul-E. Martin , D ^r ès lettres. <i>Histoire nationale et sciences auxiliaires.</i> — Calvin et la Réforme à Genève ; questions spéciales et études des sources. (Jours et heures à fixer.)	2 h.
M. François-Frédéric Roget . <i>Langue et littérature anglaises</i> . Cours principal. — Etude des auteurs prescrits pour la licence. Textes shakespeariens. Textes anglo-saxons et en vieil anglais, au gré des intéressés. Lundi et mercredi, à 16 heures.	2 h. 47.
Cours accessoire du précédent. — Textes de Robert Browning et d'Elisabeth Barrett Browning. <i>Atlanta in Calydon</i> , de Swinburne. La langue moderne et sa grammaire. Vendredi à 15 et à 16 heures.	2 h. 17.
M. Jules Ronjat , D ^r ès lettres. <i>Langue et littérature franco-provençales</i> (Suisse romande, Savoie, Dauphiné, Lyonnais, etc.). (Jour et heure à fixer.)	1 h.
<i>Explication de textes franco-provençaux</i> . (Jour et heure à fixer.)	1 h.
<i>Questions choisies de phonétique générale</i> . (Jour et heure à fixer.)	1 h.
M. Georges Thudichum . <i>Diction et prononciation françaises</i> . I. Phonétique : Les sons du français. Exercices d'articulation. Correction des accents étrangers.	2 h.
II. Exercices de lecture expressive et de diction. Lundi et vendredi, à 17 heures.	49.

M. Antoine Velleman , D ^r phil. <i>Cours pratique de langue anglaise</i> . Division inférieure : <i>John Ruskin, « Unto this Last »</i> , with exercises in conversation. Jeudi, à 17 heures.	1 h. 48.
Division supérieure : <i>History of England under Queen Victoria</i> , with exercises in discussion. Mardi, à 18 heures.	1 h. 45.
<i>Langue et littérature rhétoromanes</i> . Cours élémentaire de langue ladine (idiome rhétoroman de la Haute-Engadine). Mardi, à 17 heures.	1 h. 49.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les *étudiants* ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

Plan d'Études.

La Faculté des Lettres confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès lettres, de licencié ès sciences morales, de docteur ès lettres, en philosophie, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès lettres, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès sciences morales, un Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne et un Certificat pédagogique. (Voir les programmes détaillés des examens de licence, le règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, le règlement de la Faculté des Lettres).

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Séminaire de français moderne.

Le Séminaire de français moderne est dirigé par un Administrateur, professeur à la Faculté des Lettres. Il a été institué surtout en vue des étrangers qui se destinent à l'enseignement de la langue et de la littérature françaises.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres* du Séminaire, les étudiants immatriculés dans l'une des Facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices diplômés, etc.).

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Pour devenir membre *régulier*, il faut faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou de pratique de l'enseignement.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Littérature française moderne ; Civilisation et institutions des pays de langue française ; Stylistique ; Syntaxe du français depuis le XVI^e siècle ; Versification ; Diction et prononciation ; Rhétorique et composition ; Méthodes d'enseignement du français.

Les membres *réguliers* du Séminaire qui auront suivi toutes les conférences pendant une année scolaire et qui auront présenté les travaux réglementaires, pourront subir un examen à la fin du semestre d'été. Ceux qui auront réussi recevront le *Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne*.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire de l'Université.

Cours de Vacances.

La Faculté des Lettres a institué, depuis l'année 1892, pour la période des vacances, des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres et maîtresses qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines, — soit aux étudiants qui passent leurs vacances à Genève.

Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires.

Depuis 1922, le programme des Cours de Vacances est étendu aux questions internationales contemporaines et, depuis 1923, aux sciences naturelles.

Les Cours de Vacances de 1924 auront lieu du 15 juillet au 1^{er} septembre. Le programme comprendra :

1^o *Langue et littérature françaises* : Littérature classique ; littérature du XIX^e siècle ; lecture analytique ; stylistique ; phonétique.

Exercices pratiques par groupes : Phonétique ; prononciation ; diction ; vocabulaire ; conversation ; grammaire ; dictées ; traduction ; rédaction ; auditions phonographiques et grammophoniques.

Enseignement spécial pour commençants.

2^o *Questions internationales contemporaines*, par des professeurs de l'Université de Genève ou d'autres Universités suisses, et des ressortissants — qualifiés par leurs études ou leurs fonctions — des pays étudiés.

3^o *Sciences naturelles et Excursions dans les Alpes* (pour les étudiants avancés). — Botanique. — Géologie.

Un voyage de quelques jours sera organisé, pour tous les participants aux Cours de Vacances, autour du Lac de Genève, à Zermatt et à Chamonix.

Chaque semaine, la journée du samedi sera réservée à des excursions ou à des promenades dans les environs de Genève.

Pour le programme détaillé et tous renseignements complémentaires, s'adresser au Secrétariat de l'Université.

Institut J. J. Rousseau.

(Ecole des Sciences de l'Education)

L'Institut J. J. Rousseau a pour but d'orienter sur l'ensemble des disciplines touchant à l'éducation les personnes qui se destinent aux diverses carrières pédagogiques. Il vise notamment à les initier aux méthodes scientifiques propres à faire progresser la psychologie de l'enfant et la didactique.

Il prépare des directeurs et directrices d'écoles (écoles secondaires, écoles primaires, écoles nouvelles), des assistants de laboratoires pédagogiques (psychologie et pédagogie expérimentales), des agents pour la protection de l'enfance et l'orientation professionnelle, des directrices de jardins d'enfants, des éducateurs d'anormaux.

L'enseignement est donné essentiellement sous la forme d'exercices et de travaux pratiques, les élèves faisant sous la direction des professeurs un travail personnel.

Enseignements principaux :

Psychologie expérimentale et psychologie de l'enfant, théorie et laboratoire. — Anthropologie pédagogique. — Hygiène infantile scolaire. — Pathologie, psychologie et pédagogie des anormaux. — Eugénique. — Pédagogie et histoire de la pédagogie. — Science de l'éducation et pédagogie expérimentale. — Education morale. — Psychanalyse éducative. — Protection de l'enfance. — Orientation professionnelle. — Didactique. — Education des petits. — Education physique. — Dessin et travaux manuels au service de l'enseignement.

L'Institut J. J. Rousseau admet des élèves réguliers et des auditeurs. Il délivre des certificats et des diplômes, et prépare au *Certificat de Pédagogie* de la Faculté des Lettres.

Pour le programme, les plans d'études et les inscriptions, s'adresser à l'Institut J. J. Rousseau, Taconnerie, 5.

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

ET SOCIALES

M. le professeur William ROSIER, Doyen.

	Salle
M. Guillaume-Léonce Duprat , prof. ord.	
<i>Sociologie</i> . — Les types sociaux.	2 h.
Lundi et vendredi, à 16 heures.	Aula.
<i>Economie sociale</i> . — Les classes socio-économiques.	2 h.
Lundi et vendredi, à 17 heures.	30.
<i>Conférence</i> . — Idées générales d'économie sociale et de sociologie.	2 h.
Mardi, de 10 heures à midi.	17.
M. Edgard Milhaud , prof. ord.	
<i>Cours général d'économie politique</i> . — I. Notions fondamentales. II. La production. III. La circulation.	4 h.
Lundi, à 18 heures.	48.
Jeudi et vendredi, à 18 h. ; samedi, à 15 heures.	30.
<i>Conférence</i> .	1 h.
Samedi, à 16 heures.	48.
<i>Economie publique</i> . — Les régies du temps de guerre et les expériences de socialisation de l'après-guerre (cours et conférence).	2 h.
Mardi et mercredi, à 18 heures.	48.
M. William-E. Rappard , prof. ord.	
<i>Finances publiques</i> . — Partie générale : Le budget, les recettes publiques.	2 h.
Mardi et mercredi, à 8 heures.	17.

	Salle
<i>Histoire économique</i> [Suppléant : M. Antony Babel , D ^r en sociologie.] — La fin du XVIII ^e siècle et la première moitié du XIX ^e siècle : les faits et les doctrines.	3 h.
Mardi, mercredi, à 16 h. ; jeudi, à 10 heures.	46.
<i>Conférence d'histoire économique</i> . — a) Travaux sur les périodes étudiées dans le cours. — b) Etude de la <i>Richesse des Nations</i> d'Adam Smith.	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	47.
M. William Rosier , prof. ord.	
<i>Géographie politique</i> . — L'Europe nouvelle. Formation territoriale des Etats de l'Europe. Le principe des nationalités.	2 h.
Mardi et mercredi, à 18 heures.	46.
<i>Géographie économique</i> . — L'Angleterre et son empire colonial.	2 h.
Mercredi et vendredi, à 11 heures.	46.
<i>Conférence de géographie</i> . — Lectures, travaux et discussions sur des sujets traités dans les cours de géographie politique et de géographie économique.	1 h.
Mardi, à 17 heures.	57.
M. Liebmann Hersch , prof. ord.	
<i>Statistique générale</i> . — Aperçu historique ; prémisses théoriques ; méthodes d'observation ; principes d'analyse ; représentation graphique.	2 h.
Jeudi et samedi, à 11 heures.	46.
<i>Statistique spéciale</i> . — Les corrélations et leur calcul.	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	Sémin. de Statistique ¹ .
<i>Conférence</i> . — Analyses de documents et d'ouvrages statistiques et complément des cours.	1 h.
Jeudi, à 16 heures.	Sémin. de Statistique ¹ .
<i>Travaux pratiques</i> . — Exercices de calcul statistique et de représentation graphique (avec le concours de l'assistant).	
(Jours et heures à fixer.)	

¹ Rue de l'Université, 7.

M. Hans Toendury, prof. ord.

Cours général d'économie commerciale. — Mesures collectives pour la représentation des intérêts commerciaux : organes d'informations, organes de défense contre la concurrence (concurrence déloyale, concurrence étrangère). Moyens d'expansion commerciale ; représentation des intérêts commerciaux à l'étranger. Organisations internationales commerciales et financières. 4 h.
 Mercredi, à 10 h. ; jeudi, à 8 h. ; vendredi, à 8 et à 9 h. 46.

Conférence d'économie commerciale.

a) Questions choisies se rapportant aux sujets traités dans le cours. 2 h.
 Jeudi, à 9 et à 10 heures. 47.

b) Travaux individuels aux Archives économiques [s'adresser au professeur].

Exercices d'arithmétique commerciale pour étudiants n'ayant pas suivi une Ecole de Commerce [cours donné par l'assistant]. 2 h.
 Samedi, à 8 et à 9 heures. Salle de Conférences de la Faculté¹.

M. Edouard Folliet, prof. ord.

Bilan. — Définition, utilité, but, étude comptable et juridique des différentes parties du bilan. Le bilan et le compte de pertes et profits dans les sociétés anonymes. Analyses de bilans. 2 h.
 Mardi et mercredi, à 8 heures. 46.

Bourse. — Organisation. Etude des divers marchés. Opérations au comptant et à prime. Stellage. Report. 2 h.
 Mardi et mercredi, à 9 heures. 46.

Conférence. — Exercices pratiques. Cas spéciaux en comptabilité. 2 h.
 Lundi, à 8 et à 9 heures. 46.

Exercices de comptabilité. — Cours de comptabilité pour étudiants n'ayant pas suivi une Ecole de Commerce [cours donné par l'assistant]. 2 h.
 Mercredi, à 14 et à 15 heures. Salle de conférences¹.

¹ Rue de l'Université, 7.

M. Robert Guex, prof. extr.

Droit commercial. — Les doctrines générales. La maison de commerce individuelle. Les auxiliaires des commerçants. Les opérations commerciales. 2 h.
 Vendredi, de 14 à 16 heures.

M. Charles Bally, prof. ord.

Linguistique sociologique.
 [Le cours aura lieu au semestre d'été.]

COURS EMPRUNTÉS A D'AUTRES FACULTÉS

M. Henri Fehr, prof. ord.

Eléments de mathématiques supérieures. 3 h.
 Lundi, à 9 heures ; jeudi, de 9 à 11 heures. 20.

M. Emile Guyénot, prof. ord.

Zoologie générale. 5 h.
 Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 h. 30.
Zoologie descriptive. 1 h.
 Vendredi, à 16 heures. 30.

M. Robert Chodat, prof. ord.

Botanique. — Morphologie et physiologie végétales et systématique des Tallophytes. 5 h.
 Lundi, de 17 à 19 h. ; mercredi, vendredi et samedi, à 17 heures. Aula.

M. Eugène Pittard, prof. ord.

Anthropologie générale. — Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origine de l'homme et développement des civilisations primitives. — Origine des populations européennes. 2 h.
 Lundi et mardi, à 18 heures. 30.

Morphologie comparative. — Le développement de l'homme en fonction de l'âge, du sexe, de la race, du milieu. 1 h.
 Mercredi, à 17 heures. 46.

Les races humaines de l'Histoire (quelles sont les races qui ont écrit l'histoire?) 1 h.
 Lundi, à 11 heures. 46.

M. Edouard Claparède , prof. ord.		
<i>Psychologie expérimentale.</i> — Les sentiments et la volonté.	2 h.	
Lundi et mardi, à 11 heures.		30.
M. Paul Oltramare , prof. ord.		
<i>Histoire des religions.</i> — L'Inde; le védisme et le brahmanisme.	2 h.	
Lundi, à 14 et 15 heures.		46.
M. Charles Werner , prof. ord.		
<i>Histoire de la philosophie.</i> — Les principaux systèmes philosophiques depuis les origines de la pensée grecque jusqu'à Leibnitz.	3 h.	
Lundi, mercredi et vendredi, à 16 heures.		45.
M. Henri Reverdin , prof. ord.		
<i>Philosophie générale et philosophie morale.</i>		
Le problème moral dans la vie et dans l'œuvre des rationalistes Descartes et Spinoza et des empiristes Locke et Hume.	1 h.	
Mardi, à 15 heures.		48.
M. Frank Grandjean , prof. ord.		
<i>Théorie de la connaissance.</i> — La logique formelle et les constructions de la raison (avec travaux d'élèves).	2 h.	
Mardi et vendredi, à 17 heures.		48.
M. Albert Malche , prof. ord.		
<i>Science de l'éducation.</i> — Hérité et éducation.	2 h.	
Mercredi et vendredi, à 18 heures.		45.
M. Pierre Bovet , prof. ord.		
<i>L'enseignement des langues.</i> — Questions de psychologie et de didactique.	2 h.	
Lundi, à 17 h., et vendredi, à 16 heures.		47.

M. Francis De Crue , prof. ord.		
<i>Histoire moderne.</i> — Le siècle de Louis XIV; l'aurore du règne.	2 h.	
Mardi et vendredi, à 15 heures.		45.
<i>Institutions politiques et sociales du moyen âge.</i> — Les origines.	1 h.	
Mercredi, à 9 heures.		57.
<i>Histoire diplomatique.</i> — Analyse critique des principaux traités des temps modernes.	1 h.	
Vendredi, à 11 heures.		45.
M. Charles Seitz , prof. ord.		
<i>Histoire ancienne.</i> — Histoire de Rome, de l'époque des Gracques à celle de César.	2 h.	
Vendredi et samedi, à 10 heures.		45.
<i>Histoire contemporaine.</i> — Histoire générale de l'Europe de 1840 à 1851.	2 h.	
Mercredi et jeudi, à 10 heures.		45.
M. Charles Borgeaud , prof. ord.		
<i>Histoire nationale.</i> — Genève combourgeoise de Fribourg, de Berne et de Zurich et Canton suisse.	2 h.	
Vendredi et samedi, à 16 heures.		49.
<i>Droit constitutionnel comparé.</i> — Constitutions des démocraties anglo-saxonnes (Grande-Bretagne, Etats-Unis d'Amérique, Australie) et de la République française.	2 h.	
Lundi et mardi, à 11 heures.		49.
M. Paul Moriaud , prof. ord.		
<i>Histoire du droit romain</i> , y compris la procédure. — I. Royauté et République.	2 h.	
Lundi et mercredi, à 11 heures.		49.
<i>Législation civile comparée.</i> — II. Partie générale.	3 h.	
Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures.		49.
M. le Dr Louis Mégevand , prof. ord.		
<i>Médecine légale.</i>	1 h.	
Lundi, à 10 heures.		Institut de Médecine légale.

	Salle
M. Eugène Borel , prof. ord.	
<i>Droit international public.</i>	3 h.
[Jours et heures à fixer.]	
<i>Introduction au droit</i> ¹ [Suppléant : M. le prof. H. de Claparède].	3 h.
Mercredi, à 9 h. ; jeudi et vendredi, à 10 heures.	49.
M. Georges Werner , prof. ord.	
<i>Droit public général.</i>	2 h.
Mercredi et jeudi, à 11 heures.	49.
<i>Droit public suisse.</i> — Principes généraux, organisation, droits individuels.	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.	48.
M. Albert Richard , prof. ord.	
<i>Droit des obligations.</i> — Partie commerciale.	5 h.
Lundi et mardi, à 9 h. ; mercredi, jeudi et vendredi, à 11 heures.	48.
M. Eugène Choisy , prof. ord.	
<i>Histoire générale du christianisme.</i>	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	28.
M. le Dr Hector Cristiani , prof. ord.	
<i>Hygiène publique et hygiène expérimentale.</i>	4 h.
Lundi, à 16 h. ; jeudi, de 15 à 17 h., et vendredi, à 16 heures. Institut d'hygiène et de bactériologie ² .	

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Antony Babel , Dr en sociologie.	
<i>Histoire économique de Genève.</i> — Les industries genevoises.	1 h.
Mardi, à 15 heures.	44.
M. Joseph Bonnet , Dr ès sciences commerciales.	
<i>Opérations de banque</i> , y compris le crédit documentaire et la discussion des documents maritimes (charte-partie, connaissance, police d'assurance).	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	17.

¹ Soit *Eléments du droit*.

² Quai d'Arve.

	Salle
M. Jean Carl , Dr phil.	
<i>Biologie sociale</i> : La vie des guêpes, des abeilles, des fourmis et des termites.	1 h.
Lundi, à 18 heures.	17.
M. Adolphe Ferrière , Dr en sociologie.	
<i>Les applications de la psychologie génétique à l'éducation.</i>	1 h.
Lundi, à 10 heures.	45.
M. Alfred Juvet , Dr phil.	
<i>Exercices pratiques de français</i> destinés aux candidats ayant à subir l'examen éliminatoire.	1 h.
Samedi, à 15 heures.	17.
M. Antoine Velleman , Dr phil.	
<i>Cours pratique de langue anglaise</i> :	
<i>Cours inférieur</i> : Interprétation de la première section (« <i>Production</i> ») de « <i>Political Economy for Beginners</i> », de M. G. Fawcett. Londres, Macmillan & Co (avec exercices de conversation)	1 h.
Jeudi, à 16 heures.	48.
<i>Cours moyen</i> : <i>John Ruskin</i> , « <i>Unto this Last</i> », with exercices in conversation.	1 h.
Jeudi, à 17 heures.	48.
<i>Cours supérieur</i> : <i>The Covenant of the League of Nations</i> .	1 h.
Jeudi, à 18 heures.	48.
M. Antoine Pagès.	
<i>Cours pratique d'espagnol.</i>	
Interprétation de « <i>España y sus problemas</i> », par Javier Gómez de la Serna.	2 h.
Mardi et vendredi, à 18 heures.	49.
<i>Cours supérieur</i> : Interprétation commentée de l'ouvrage « <i>El problema agrario en España</i> », par le vicomte de Eza.	1 h.
Lundi, à 18 heures.	49.

Des **exercices pratiques d'arithmétique commerciale et de comptabilité**, sous la direction de l'assistant, ont lieu le mercredi et le samedi, à la salle de conférences de la Faculté. Ces leçons, destinées aux étudiants et auditeurs n'ayant pas fréquenté une École de Commerce, ont pour but de leur permettre de suivre avec fruit

l'enseignement de la technique commerciale et de l'économie commerciale.

Le programme de ces cours de raccordement est le suivant :

Arithmétique commerciale : Calculs d'intérêt et d'escompte par les diverses méthodes. Echéance moyenne. Bordereaux de titres et d'effets. Comptes courants. Problèmes de sociétés. Alliages, monnaies, poids et mesures. Factures d'achat et de vente. Prix de revient.

Comptabilité : Etude théorique et pratique de la comptabilité en partie double. Exercices complets et variés d'après la méthode italienne et la méthode américaine.

En complément du cours d'économie sociale et des cours commerciaux, des *conférences* sont organisées avec le concours du *Secrétariat général de la Société des Nations, du Bureau International du Travail* et de spécialistes versés dans la pratique des affaires. Il est prévu de même des *visites* d'institutions sociales et d'entreprises industrielles et commerciales.

Les étudiants peuvent disposer de la *Bibliothèque sociale et économique* de la Faculté, des *Archives économiques*, où ils trouveront tous les éléments pour des travaux spéciaux et une riche documentation sur les entreprises d'ordre commercial et industriel. Dans les mêmes locaux, une *salle de travail*, ouverte toute la journée, leur est réservée.

Conditions d'immatriculation.

Peuvent être immatriculés dans la Faculté :

1. Les porteurs du certificat de maturité des sections classique, réelle, technique et pédagogique du Collège de Genève¹ ou du certificat de capacité des sections réelle et pédagogique de l'Ecole supérieure des jeunes filles de Genève.

2. Les porteurs du certificat de maturité de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève.

3. Les diplômés des Ecoles normales suisses reconnues par l'Etat.

4. Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes.

Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Collège de Genève, sous réserve de l'examen des diplômés dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Grades.

La Faculté des Sciences économiques et sociales confère les grades de licencié ès sciences sociales (Mention A. Licence générale. — B. Economie politique. — C. Education. — D. Histoire), de licencié ès sciences économiques, de licencié en sociologie (mention A. Histoire de la civilisation. — B. Mathématiques et biologie), de licencié ès sciences politiques, de licencié ès sciences commerciales (mention A. Economie privée. — B. Economie publique. — C. Enseignement), de docteur en sociologie et de docteur ès sciences économiques.

(Voir les programmes détaillés que l'on peut se procurer au Secrétariat de l'Université.)

PLAN D'ÉTUDES

I. LICENCE ÈS SCIENCES SOCIALES

MENTION A (Licence générale).

1^{re} ANNÉE. — Economie politique. — Histoire générale. — Géographie politique. — Histoire des institutions politiques. — Philosophie et classification des sciences. — Eléments du droit¹ (sem. d'hiv.). — Histoire économique².

2^{me} ANNÉE. — Histoire de la philosophie. — Histoire générale. — Economie sociale. — Histoire des religions. — Histoire des institutions politiques. — Histoire économique. — Géographie économique. — Sociologie.

3^{me} ANNÉE. — Histoire externe du droit comparé. — Droit constitutionnel comparé. — Systèmes politiques. — Pédagogie générale. — Finances publiques.

MENTION B (Economie politique).

1^{re} ANNÉE. — Histoire générale. — Philosophie et classification des sciences³. — Economie politique. — Statistique générale. — Géographie politique. — Histoire des institutions politiques. — Histoire économique². — Eléments du droit¹ (sem. d'hiv.).

2^{me} ANNÉE. — Histoire de la philosophie. — Economie sociale. — Histoire économique. — Géographie économique. — Economie politique spéciale.

3^{me} ANNÉE. — Sociologie. — Economie politique spéciale. — Finances publiques. — Finances privées. — Statistique spéciale. — Anthropologie.

¹ Soit Introduction au droit.

² Les matières sur lesquelles les candidats sont interrogés aux épreuves d'histoire économique font l'objet de l'enseignement pendant quatre semestres. Les candidats sont invités à en commencer l'étude au moment où le professeur traite de l'antiquité et du moyen âge.

³ Remplacé par Philosophie morale ou par Théorie de la connaissance.

MENTION C (Education).

1^{re} ANNÉE. — Histoire générale. — Economie politique. — Statistique générale. — Géographie politique. — Psychologie expérimentale. — Linguistique sociologique. — Histoire économique¹.

2^{me} ANNÉE. — Economie sociale. — Histoire de la philosophie. — Eléments du droit² (sem. d'hiv.). — Géographie économique. — Pédagogie générale. — Histoire économique¹.

3^{me} ANNÉE. — Sociologie. — Anthropologie. — Histoire de la pédagogie. — Pédagogie pratique. — Hygiène publique et sociale.

MENTION D (Sciences historiques).

1^{re} ANNÉE. — Economie politique. — Histoire générale. — Histoire de la philosophie. — Sociologie. — Anthropologie. — Géographie politique. — Statistique générale. — Linguistique sociologique. — Eléments du droit² (sem. d'hiv.). — Histoire économique¹.

2^{me} ET 3^{me} ANNÉES. — Plan conforme aux programmes d'examens à préciser avec les professeurs.

II. LICENCE ÈS SCIENCES ÉCONOMIQUES

Plan conforme aux programmes d'examens.

III. LICENCE EN SOCIOLOGIE

MENTION A

1^{re} ANNÉE. — Economie politique. — Statistique générale. — Géographie politique. — Philosophie et classification des sciences³. — Eléments du droit² (sem. d'hiv.). — Systèmes politiques. — Linguistique sociologique. — Histoire économique¹.

2^{me} ANNÉE. — Psychologie expérimentale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Histoire des institutions politiques. — Anthropologie.

3^{me} ANNÉE. — Histoire de la pédagogie. — Histoire des religions. — Histoire de l'art ou histoire littéraire. — Statistique spéciale. — Economie sociale. — Histoire de la philosophie.

MENTION B

Plan conforme aux programmes d'examens.

¹ Voir note page précédente.

² Soit Introduction au droit.

³ Remplacé par Philosophie morale ou par Théorie de la connaissance.

IV. LICENCE ÈS SCIENCES POLITIQUES

1^{re} ANNÉE. — Economie politique. — Géographie politique. — Statistique générale. — Histoire économique¹. — Eléments du droit² (sem. d'hiv.). — Histoire (externe) du droit romain (sem. d'hiv.). — Droit privé (romain, suisse) (sem. d'hiv.) — Procédure pénale (ou droit public) (sem. d'été). — Histoire des institutions politiques de la Suisse (sem. d'été).

2^{me} ANNÉE. — Economie sociale. — Histoire économique. — Géographie économique. — Finances publiques. — Histoire des institutions politiques de la Suisse (sem. d'été). — Histoire externe du droit comparé. — Droit pénal (sem. d'hiv.). — Droit public (ou procédure pénale) (sem. d'été). — Droit constitutionnel comparé (sem. d'hiv.). — Conférence de droit privé (sem. d'hiv.). — Droit commercial (assurances ou transports).

3^{me} ANNÉE. — Droit constitutionnel comparé (sem. d'hiv.). — Droit international public et histoire diplomatique (sem. d'hiv.). — Droit public et administratif fédéral. — Systèmes politiques. — Droit commercial (sociétés). — Droit commercial (transports ou assurances). — Sociologie.

V. LICENCE ÈS SCIENCES COMMERCIALES

MENTION A (Economie privée).

1^{re} ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Introduction au droit. — Histoire contemporaine. — Géographie politique.

Semestre d'été. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Histoire contemporaine. — Géographie politique.

En outre, au choix du candidat : Une discipline philosophique (morale, théorie de la connaissance ou histoire de la philosophie), psychologie, mathématiques supérieures, chimie, physique.

2^{me} ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique¹.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Histoire des institutions politiques de la Suisse (XIX^{me} siècle)³. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique.

3^{me} ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale.

¹ Voir note p. 43.

² Soit Introduction au droit.

³ Obligatoire pour nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

— Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Droit des obligations. — Finances publiques.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Finances publiques. — Loi sur la Poursuite pour dettes et la faillite¹.

MENTION B (Economie publique).

1^{re} ANNÉE. — *Semestre d'hiver.* — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Introduction au droit. — Géographie politique. — Droit constitutionnel comparé. — Economie publique.

Semestre d'été. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Géographie politique. — Economie publique. — Hygiène publique. — Droit constitutionnel comparé.

2^{me} ANNÉE. — *Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique². — Economie publique (cours et conférences).

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Histoire des institutions politiques de la Suisse (XIX^{me} siècle)¹. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Droit public. — Economie publique (cours et conférences).

3^{me} ANNÉE. — *Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Finances publiques. — Economie publique (cours et conférences).

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Finances publiques. — Economie publique (cours et conférences).

MENTION C (Enseignement).

1^{re} ANNÉE. — *Semestre d'hiver.* — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Introduction au droit. — Géographie politique. — Psychologie expérimentale. — Histoire de la philosophie.

Semestre d'été. — Economie politique. — Economie sociale.

¹ Obligatoire pour les nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

² Voir note p. 43.

— Statistique. — Histoire des institutions politiques de la Suisse (XIX^{me} siècle)¹. — Géographie politique. — Psychologie expérimentale. — Histoire de la philosophie.

2^{me} ANNÉE. — *Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique². — Pédagogie.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique. — Pédagogie.

3^{me} ANNÉE. — *Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Finances publiques. — Economie publique. — Pédagogie. — Droit des obligations ou droit public.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Pédagogie. — Finances publiques. — Loi sur la poursuite pour dettes¹. — Economie publique.

¹ Obligatoire pour les nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

² Voir note, p. 43.

INSTITUT DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES

M. le professeur Edouard FOLLIET, Administrateur.

Pour le Programme des Cours et Conférences, voir Faculté des Sciences Economiques et Sociales.

Un Institut des Hautes Etudes Commerciales est rattaché à la Faculté des Sciences économiques et sociales¹.

Admission.

Sont admis à l'Institut et peuvent y obtenir les diplômes de Hautes Etudes Commerciales ou d'Expert-comptable :

a) Les personnes pouvant être immatriculées dans la Faculté des Sciences Economiques et Sociales (voir p. 42).

b) Les étudiants exmatriculés d'une autre Ecole de Hautes Etudes Commerciales suisse ou étrangère.

c) Les diplômés de la 3^{me} année de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève, de la 3^{me} année de la Section commerciale de l'Ecole supérieure des jeunes filles de Genève, ainsi que les porteurs de titres jugés équivalents.

d) Les personnes ayant dix-huit ans accomplis qui justifient de connaissances équivalentes par des titres ou diplômes ou par un examen d'admission².

Diplômes.

L'Institut des Hautes Etudes Commerciales délivre un diplôme de Hautes Etudes Commerciales (mention A, Economie privée; mention B, Economie publique) et un Diplôme d'Expert-comptable.

PLAN D'ETUDES POUR LE

DIPLOME DE HAUTES ETUDES COMMERCIALES

MENTION A (Economie privée).

1^{re} ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique (Période moderne)³. — Géographie politique. — Introduction au droit. — Droit commercial.

¹ Voir la Notice sur les Hautes Etudes Commerciales à l'Université de Genève.

² Pour les conditions relatives à cet examen, voir la Notice.

³ Les matières sur lesquelles les candidats sont interrogés aux épreuves d'histoire économique font l'objet de l'enseignement donné pendant deux semestres, une année sur deux.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique (Période moderne). — Géographie politique. — Droit commercial.

2^{me} ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques. — Loi sur la Poursuite pour Dettes et la Faillite¹.

MENTION B (Economie publique).

1^{re} ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique (Période moderne)². — Géographie politique. — Introduction au droit. — Droit commercial. — Economie publique (cours et conférences).

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique (Période moderne). — Géographie politique. — Droit commercial. — Economie publique (cours et conférences).

2^{me} ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques. — Economie publique (cours et conférences).

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques. — Hygiène publique. — Droit public. — Economie publique (cours et conférences).

DIPLOME D'EXPERT-COMPTABLE

Voir la Notice spéciale sur les Hautes Etudes Commerciales à l'Université de Genève.

¹ Obligatoire pour les nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

² Voir note 3, page précédente.

FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur Georges WERNER, Doyen.

	Salle
M. Paul Moriaud , prof. ord.	
<i>Histoire du droit romain</i> , y compris la procédure. — I. Royauté et République.	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	49.
<i>Système du droit privé romain</i> . — I. Introduction. Personnes et famille.	2 h.
Lundi et mardi, à 9 heures.	49.
<i>Conférence de droit romain</i> . — Discussion d'espèces.	1 h.
Mardi, à 10 heures.	47.
<i>Séminaire de droit romain</i> .	2 h.
Séances : le lundi à 14 heures et le mercredi à 9 heures. Heures de travail à fixer.	50.
<i>Législation civile comparée</i> . — II. Partie générale.	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures.	49.
M. Charles Borgeaud , prof. ord.	
<i>Droit constitutionnel comparé</i> . — Constitutions des démocraties anglo-saxonnes (Grande-Bretagne, Etats-Unis d'Amérique, Australie) et de la Ré- publique française.	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	49.
<i>Conférence</i> . — Travaux de Séminaire.	2 h.
Jeudi, à 16 et à 17 heures.	50.
M. le Dr Louis-J.-A. Mégevand , prof. ord.	
<i>Médecine légale</i> .	1 h.
Lundi, à 10 heures.	Institut de médecine légale ¹ .

¹ Rue de l'Ecole-de-Médecine.

	Salle
M. Gottlieb Meumann , prof. ord.	
<i>Système du droit privé romain</i> . — II. Droits réels.	3 h.
Jeudi, vendredi et samedi, à 9 heures.	49.
V. Obligations, partie spéciale.	2 h.
Mercredi, à 10 h. et samedi, à 11 heures.	17.
<i>Code civil suisse</i> . — Personnes et famille.	4 h.
Lundi, à 8 h., jeudi, vendredi et samedi, à 10 h.	48.
<i>Conférences de Pandectes</i> .	2 h.
Jeudi, de 14 h. 30 à 16 h.	44.
<i>Conférences de droit civil suisse</i> .	2 h.
Lundi, de 14 h. 30 à 16 h.	44.
M. Eugène Borel , prof. ord.	
<i>Droit international public</i> .	3 h.
(Jours et heures à fixer.)	
<i>Introduction au droit</i> [Suppléant : M. le prof. H. de Claparède].	3 h.
Mercredi, à 9 h.; jeudi et vendredi, à 10 heures.	49.
M. Paul Logoz , prof. ord.	
<i>Droit pénal</i> (partie générale).	5 h.
Jeudi et vendredi, à 8 et à 9 h.; samedi, à 8 heures.	48.
<i>Conférence</i> (travaux personnels des étudiants).	1 h.
Samedi, à 9 heures.	48.
M. Georges Werner , prof. ord.	
<i>Droit public général</i> .	2 h.
Mercredi et jeudi, à 11 heures.	49.
<i>Conférence de droit public général</i> .	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	
<i>Droit public suisse</i> . — Principes généraux, organisa- tion, droits individuels.	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.	48.
<i>Conférence de droit public suisse</i> .	1 h.
Mercredi, à 2 heures.	50.

M. Hugo de Claparède , prof. ord.	
<i>Histoire et institutions du droit moderne</i> (en particulier du droit germanique et suisse). — I ^{re} partie : le droit constitutionnel.	5 h.
Jeudi, à 8 h. ; vendredi, à 8 et à 11 h. et samedi, à 10 et à 11 h.	49.
<i>Conférence de droit germanique</i> . — Sources relatives au droit public et privé, I ^{re} partie ; discussion de textes.	1 h.
Mercredi, à 14 heures.	49.
M. Albert Richard , prof. ord.	
<i>Droit des obligations suisse</i> . — Partie commerciale.	5 h.
Lundi et mardi, à 9 h. ; mercredi, jeudi et vendredi, à 11 heures.	48.
<i>Conférence de droit civil</i> . — Exercices pratiques.	1 h.
Vendredi, à 14 et à 15 heures, tous les 15 jours.	50.
<i>Séminaire de droit civil</i> . [S'adresser au professeur.]	
M. Robert Guex , prof. extr.	
<i>Droit commercial</i> . [Le cours destiné aux étudiants de droit a lieu au semestre d'été.]	
M. Edgard Milhaud , prof. ord.	
<i>Cours général d'économie politique</i> . — I. Notions fondamentales. — II. La production. — III. La circulation.	4 h.
Lundi, à 18 heures.	48.
Jeudi et vendredi, à 18 h. ; samedi, à 15 heures.	30
<i>Conférence</i> .	1 h.
Samedi, à 16 heures.	48.
<i>Economie publique</i> . — Les régies du temps de guerre et les expériences de socialisation de l'après-guerre (cours et conférences).	2 h.
Mardi et mercredi, à 18 heures.	48.

M. William E. Rappard , prof. ord.	
<i>Finances publiques</i> . — Partie générale : Le budget, les recettes publiques.	2 h.
Mardi et mercredi, à 8 heures.	17.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Albert Caleb , Dr en droit, lic. ès sc. politiques.	
<i>Des sociétés civiles et commerciales en droit comparé</i> .	2 h.
Vendredi et samedi, à 15 heures.	44.
M. Michel Grodensky , Dr en droit, lic. ès sc. soc.	
<i>Théorie générale du droit</i> . — Le droit absolu, le droit relatif.	1 h.
Mardi, à 16 heures.	48.
<i>Encyclopédie du droit</i> . — Le droit naturel.	1 h.
Vendredi, à 16 heures.	44.
M. Antoine Sottile , Dr en droit et lic. en phil.	
<i>Droit international public</i> .	
Les biens. Domaine terrestre maritime, aérien, etc.	1 h.
Jeudi, à 16 heures.	49.
L'organisation juridique et constitutionnelle de la République de Saint-Marin et sa situation internationale.	1 h.
Jeudi, à 17 heures.	49.
<i>Droit diplomatique et consulaire théorique</i> .	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	
<i>Conférence</i> . — Style diplomatique, rédaction des traités, des notes diplomatiques, des lettres de créance, etc., etc.	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	

CONFÉRENCES

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves. Pour s'inscrire à l'examen de licence il faut présenter six certificats de conférences.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réale du Gymnase de Genève.

2^o Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

Plan d'Études.

Ce plan n'est pas obligatoire, mais les étudiants feront bien de s'y conformer. En s'en écartant, ils s'exposent à suivre les cours de caractère préparatoire après ceux auxquels ils se préparent. Ils s'exposent aussi à des conflits d'heures tels qu'il ne soit plus possible de suivre effectivement tous les cours.

1^{re} ANNÉE². — *Semestre d'hiver* : Introduction au droit. — Droit romain (histoire et procédure ; personnes et famille, droits réels). — Histoire du droit moderne. — Droit public général. — Droit constitutionnel comparé. — Economie politique.

Semestre d'été : Droit romain (obligations, successions). — Histoire du droit moderne. — Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Economie politique.

2^{me} ANNÉE. — *Semestre d'hiver* : Droit constitutionnel comparé. — Finances. — Droit romain (obligations). — Droit civil suisse (personnes et famille, obligations). — Droit pénal, partie générale

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

² Les étudiants de première année sont invités à suivre un cours de *Logique* à la Faculté des Lettres et à la Faculté des Sciences économiques et sociales, deux heures au moins de cours par semaine, à leur choix, en outre du *Cours général d'Economie politique* obligatoire et du cours de *Finances* (suivi en seconde année).

(ou procédure civile). — Médecine légale. — Législation civile comparée, 1^{re} partie.

Semestre d'été : Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Finances. — Médecine légale. — Droit civil suisse (successions, etc., ou droits réels). — Droit pénal, partie spéciale (ou procédure pénale). — Droit commercial.

3^{me} ANNÉE. — *Semestre d'hiver* : Droit commercial, cours général. — Procédure civile (ou droit pénal, partie générale). — Droit international public. — Législation civile comparée, 2^{me} partie. — Droit public fédéral.

Semestre d'été : Droit civil suisse (droits réels, ou successions, etc.). — Droit commercial. — Procédure pénale (ou droit pénal, partie spéciale). — Droit international privé. Législation civile comparée, 3^{me} partie. — Droit administratif.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Moriaud	49	Moriaud	49	Moriaud	49	Logoz de Claparède	48 49	Logoz de Claparède	48 49	Logoz	48
	Meumann	48	Rappard	47	Rappard	47						
9 à 10	Moriaud	49	Moriaud	49	de Claparède	49	Logoz	48	Logoz	48	Logoz	48
	Richard	48	Richard	48	Moriaud	50	Meumann	49	Meumann	49	Meumann	49
10 à 11	Moriaud	49	Moriaud	47	Moriaud	49	de Claparède	49	de Claparède	49	de Claparède	49
	Werner	48	Werner	48	Werner	48						
	Meumann	17			Meumann	17	Meumann	48	Meumann	48	Meumann	48
	Mégevand	I.M.L.										
11 à 12	Borgeaud	49	Borgeaud	49	Richard	48	Richard	48	Richard	48	Meumann	17
					Werner	49	Werner	49	de Claparède	49	de Claparède	49

FACULTÉ DE DROIT (suite)

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
14 à 15	Moriaud	50			Werner	50			Richard	50		
	Meumann	44			de Claparède	49	Meumann	44				
15 à 16	Meumann	44					Meumann	44	Richard	50	Milhaud	30
									Caleb	44	Caleb	44
16 à 17			Grodensky	48			Borgeaud	50	Grodensky	44	Milhaud	48
							Sottile	49				
17 à 18							Borgeaud	50				
18 à 19	Milhaud	48	Milhaud	48	Milhaud	48	Milhaud	30	Milhaud	30		

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

M. le professeur Ernest ROCHAT, Doyen.

Salle

M. Edouard Montet , prof. ord.	
<i>Introduction à l'Ancien Testament.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 11 heures.	28.
<i>Exégèse de l'Ancien Testament.</i>	2 h.
Mardi et samedi, à 11 heures.	28.
<i>Séminaire d'hébreu.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 9 heures.	29.
<i>Histoire du peuple d'Israël.</i>	1 h.
Mardi, à 9 heures.	29.
<i>Arabe classique.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	29.
<i>Arabe vulgaire.</i>	2 h.
Mardi et samedi, à 10 heures.	29.
M. Georges Fulliquet , prof. ord.	
<i>Dogmatique (3^{me} partie).</i>	3 h.
Le royaume de Dieu.	
Mardi, à 10 h.; vendredi et samedi, à 9 heures.	28.
<i>Apologétique générale.</i>	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	28.
<i>Introduction à l'étude de la théologie.</i>	1 h.
Mardi, à 11 heures.	29.
<i>L'idéal social de Jésus.</i>	1 h.
Lundi, à 17 heures.	28.

Salle

M. Eugène Choisy , prof. ord.	
<i>Histoire du christianisme aux XVII^e et XVIII^e siècles.</i>	2 h.
Samedi, à 8 et à 10 heures.	28.
<i>Histoire générale du christianisme.</i>	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	28.
<i>Histoire religieuse du XIX^e siècle.</i>	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	28.
<i>Conférence. — L'œuvre internationale de Calvin.</i>	1 h.
Vendredi, à 8 heures.	29.
M. Jules Breitenstein , prof. ord.	
<i>Introduction au Nouveau Testament.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures.	28.
<i>Exégèse des derniers chapitres du Livre des Actes.</i>	1 h.
Mercredi, à 14 heures.	28.
<i>Histoire du texte du Nouveau Testament.</i>	1 h.
Lundi, à 14 heures.	29.
<i>Lecture cursive du Nouveau Testament.</i>	1 h.
Mardi, à 14 heures.	29.
<i>Lecture de Pères grecs.</i>	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	29.
M. Ernest Rochat , prof. ord.	
<i>L'Eglise catholique au XIX^e et au XX^e siècle ; son enseignement, sa théologie, sa prédication, son action sociale.</i>	3 h.
Lundi, à 10 h.; mardi, à 8 h.; mercredi, à 10 h.	28.
M. John Gaillard , prof. ord.	
<i>Morale évangélique et apostolique.</i>	2 h.
Mercredi, à 15 heures, et vendredi, à 14 heures.	28.
<i>Théologie pastorale.</i>	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	28.
<i>Exercices pratiques et diction.</i>	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	28.

M. Paul Oltramare , prof. ord.	
<i>Histoire des religions.</i>	
L'Inde : le védisme et le brahmanisme.	2 h.
Lundi, à 14 et à 15 heures.	46.

EXERCICES DE PRÉDICATION

Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Lucien Gautier , prof. hon.	
<i>La vie religieuse d'Israël depuis le VIII^e siècle.</i>	1 h.
Mardi, à 15 heures.	28.
M. Georges Berguer , Dr en théologie.	
<i>Psychologie de la religion : De quelques types religieux.</i>	1 h.
Mardi, à 17 heures.	28.
M. Charles Genequand , pasteur.	
<i>L'Évangile de Paul : Exégèse pastorale des épîtres de Paul aux Ephésiens, aux Philippiens et aux Colossiens.</i>	1 h.
Mardi, à 16 heures.	28.
M. Frank Thomas , pasteur.	
<i>L'Église, les églises et le royaume de Dieu.</i>	1 h.
Vendredi, à 15 heures.	28.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie :

1^o Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2^o Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

Plan d'Études.

A. DIPLÔME DE BACHELIER EN THÉOLOGIE

(Pour les candidats au ministère pastoral)

Huit semestres d'études universitaires, dans une Faculté de théologie.

Cinq examens, dont quatre partiels oraux et un général.

Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, une *dissertation*.

Le premier examen porte sur les branches indiquées dans le Règlement.

Les 2^{me}, 3^{me} et 4^{me} examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le 5^{me} examen est un examen général, oral et écrit, sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie, aux termes de la loi ; il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

B. DIPLÔME DE LICENCIÉ

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant un examen oral et écrit sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une thèse.

C. DIPLÔME DE DOCTEUR

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent ob-

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

tenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

D. BACCALAURÉAT ÈS SCIENCES RELIGIEUSES

Six semestres d'études universitaires.

Deux examens, oraux et écrits.

Mention A. Langues anciennes. — Mention B. Histoire. — Mention C. Philosophie.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9			Rochat	28					Choisy	29	Choisy	28
9 à 10	Breitenstein Montet	28 29	Breitenstein Montet	28 29	Breitenstein Montet	28 29	Choisy	28	Fulliquet	28	Fulliquet	28
10 à 11	Rochat Montet	28 29	Fulliquet Montet	28 29	Rochat Montet	28 29	Choisy	28	Fulliquet	28	Choisy Montet	28 29
11 à 12	Montet	28	Montet Fulliquet	28 29	Montet	28	Gaillard	28	Gaillard	28	Montet	28
14 à 15	Breitenstein Oltramare	29 46	Breitenstein	29	Breitenstein	28			Gaillard	28		
15 à 16	Oltramare	46	Gautier	28	Gaillard	28			Thomas	28		
16 à 17			Genequand	28								
17 à 18	Fulliquet	28	Berguer	28								
18 à 19					Breitenstein	29						

FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le professeur D^r Hector CRISTIANI, Doyen.

- M. le D^r **Jean-Amédée Weber**, prof. ord.
Anatomie normale. — Splanchnologie. Résumé de l'anatomie des centres nerveux. 6 h.
 Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 18 heures; samedi, de 17 à 19 heures. Aula Ec. Méd.¹
- Exercices pratiques de dissection :* Le laboratoire est ouvert tous les jours, de 8 à 12 h. et de 14 à 18 heures. Le professeur dirige les travaux pratiques tous les jours, de 10 à 12 h.
- Un *répétitoire facultatif concernant les questions d'examen* a lieu sous la direction du professeur le mercredi et le samedi, de 11 à 12 heures.
- M. le D^r **Auguste Eternod**, prof. ord.
Histologie normale. — 1^{re} partie : Histologie topographique. 3 h.
 Lundi, mardi et samedi, à 9 heures. Ec. Méd.
- Embryologie.* — 1^{re} partie. 3 h.
 Mercredi, jeudi et vendredi, à 9 heures. Ec. Méd.
- Stomatologie normale et pathologique.* — 1^{re} partie. 2 h.
 Jeudi, de 10 heures à midi. Ec. Méd.
- Laboratoire d'embryologie et d'histogénie : conférences d'embryologie et d'histogénie.*
 Le laboratoire est ouvert tous les jours, sauf le jeudi; les travaux pratiques ont lieu le mardi et le mercredi, de 14 à 16 heures, et le vendredi, de 15 à 16 heures. Ec. Méd.
- Laboratoire pour recherches spéciales.* — Tous les jours, sauf le jeudi. Ec. Méd.
- Laboratoire et conférences d'embryologie et d'histogénie.*
 [A lieu au semestre d'été.]

¹ Ecole de Médecine.

- M. le D^r **Eugène Bujard**, prof. extr.
Histologie et embryologie systématiques. 2 h.
 Mardi, à 17 heures, et vendredi, à 14 heures. Ec. Méd.
- M. le D^r **Frédéric Battelli**, prof. ord.
Fonctions de nutrition. 6 h.
 Lundi, mardi, vendredi et samedi, à 16 h.; mercredi, de 16 à 18 heures. Ec. Méd.
- Laboratoire de physiologie et de chimie physiologique.*
 Mardi, à 10 heures, et jeudi, à 14 heures. Ec. Méd.
- Laboratoire pour recherches spéciales.*
 Tous les jours. Ec. Méd.
- M^{lle} D^r **Lina Stern**, prof. extr.
Chimie physiologique. 2 h.
 Lundi et vendredi, à 17 heures. Ec. Méd.
- M. le D^r **Max Askanazy**, prof. ord.
Pathologie générale. 4 h.
 Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 17 h. Inst. path.¹
- Laboratoire d'autopsies et de démonstrations.* 4 h.
 Démonstrations, lundi et jeudi, à 14 heures.
 Autopsie pour tous, samedi, de 14 à 16 heures.
 Autopsie pour groupes de trois étudiants, sur convocation.
 Conférences sur les chapitres d'anatomie pathologique. Inst. path.
- Travaux spéciaux.* — Tous les jours. Inst. path.
- M. le D^r **Maurice Roch**, prof. ord.
Clinique médicale. 7 h. ¹/₂
 Tous les jours, sauf le samedi, de 9 h. à 10 h. 30. Hôp. cant.²
- Clinique propédeutique* (pour étudiants débutants).
 (Jours et heures à convenir.)
- Stage clinique* (pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée). 2 h.
 Tous les jours. Hôp. cant.
- Exercices d'auscultation.* 2 h.
 Mardi, de 17 à 19 heures. Hôp. cant.

¹ Institut pathologique, boul. de la Cluse.

² Hôpital cantonal.

- M. le Dr **Ernest Kummer**, prof. ord.
Clinique chirurgicale. 7¹/₂ h.
 Tous les jours, sauf le samedi, de 10 h. 30 à midi. Hôp. cant.¹
Travaux pratiques.
 Anesthésie, antiseptie.
 Bandages et appareils.
 Pratique urologique et endoscopie.
 [S'adresser au professeur.] Hôp. cant.
Médecine des accidents (partie pratique). 1 h.
 Samedi, à 18 heures. Hôp. cant.
Travaux de laboratoire [s'adresser au professeur]. Hôp. cant.
Stage clinique pour candidats en médecine.
 [S'adresser au professeur.]
- M. le Dr **Oscar Beuttner**, prof. ord.
Clinique obstétricale et gynécologique. 5 h.
 Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi,
 à 8 heures. Clin. obst. et gyn.²
Cours d'opérations obstétricales. 2 h.
 Samedi, de 8 à 10 heures. Clin. obst. et gyn.
De l'examen en obstétrique et en gynécologie. 1 h.
 Vendredi, à 18 heures. Clin. obst. et gyn.
Laboratoire pour recherches spéciales.
 Tous les jours.
- M. le Dr **Pierre Gautier**, prof. extr.
Clinique infantile 2 h.
 Lundi et vendredi, à 15 heures. Clin. infant.³
- M. le Dr **David Gourfein**, prof. ord.
Leçons de clinique ophtalmologique et d'ophtalmologie.
 Segment antérieur : pathologie des annexes, paupières, voies lacrymales, de la conjonctive, de la cornée, de la sclérotique, de l'iris, du corps ciliaire et du cristallin. Semeiologie de la chambre antérieure et de la pupille. Rapports de l'ophtalmologie avec la pathologie générale. 4 h.
 Lundi et mercredi, de 17 à 19 heures. Clin. ophtalm.⁴
Stage pour médecins et pour élèves dont la scolarité est terminée.

¹ Hôpital cantonal.

² Clinique obstétricale et gynécologique, boul. de la Cluse.

³ Clinique infantile, rue Prevost-Martin, 28.

⁴ Clinique ophtalmologique, rue Alcide-Jentzer.

- M. le Dr **Rodolphe Weber**, prof. ord.
Clinique psychiatrique. 2 h.
 Mercredi, de 14 à 16 heures. Asile des Aliénés¹.
- M. le Dr **Edouard Long**, prof. extr.
Affections organiques du système nerveux central et périphérique. 2 h.
 [Ce cours a lieu au semestre d'été]
- M. le Dr **Hugues Oltramare**, prof. ord.
Clinique et policlinique des maladies vénériennes et cutanées. 3 h.
 Lundi, mercredi et vendredi, à 8 heures. Hôp. cant.
- M. le Dr **Bernard Wiki**, prof. ord.
Matière médicale et thérapeutique. 2 h.
 Lundi, à 17 heures, et mardi, à 16 heures. Ec. Méd.
Laboratoire pour recherches spéciales.
 Tous les jours. Ec. Méd.
Exercices pratiques de prescription et de dispensation des médicaments. 2 h.
 Samedi, de 10 heures à midi. Ec. Méd.
- M. le Dr **Gustave Humbert**, prof. ord.
Policlinique médicale. 2 h.
 Mardi et vendredi, à 18 heures. Policlinique.
Stage d'un mois pour les pratiquants. — Tous les jours.
- M. le Dr **Jean-Alfred Veyrassat**, prof. ord.
Policlinique chirurgicale. 2 h.
 Samedi, de 10 heures à midi. Policlinique.
Chirurgie générale. 2 h.
 Lundi et mercredi, à 18 heures. Policlinique.
- M. le Dr **Raoul de Seigneux**, prof. ord.
Policlinique obstétricale et gynécologique.
 Tous les jours. *Stage d'un mois* (participants limités à deux par mois). Maternité.
Exercices de diagnostic gynécologique et obstétrical. 2 h.
 Mardi et vendredi, à 15 heures. Maternité.

¹ Asile cantonal des Aliénés, Bel-Air, Chêne.

M. le Dr **Amédée Pognat**, prof. ord.
Cours de technique oto-rhino-laryngologique. 4 h.
(Jour et heure à fixer.) Pol. oto-rhino-laryng.¹

M. le Dr **Louis Mégevand**, prof. ord.
Médecine légale. — Cours théorique et pratique. 2 h.
Mardi et vendredi, à 14 heures. Institut de méd. légale².
Séminaire des accidents de travail (partie théorique). 1 h.
Mercredi, à 14 heures. Institut de méd. légale.
Cours d'autopsies médico-légales. — Autopsies par les
élèves selon matériel. Rédaction de rapports
médico-légaux.
[Ne sont admis comme pratiquants que les élèves
inscrits pour le cours d'autopsies.]
Jeudi, de 10 heures à midi. Institut de méd. légale.

Recherches spéciales. — Tous les jours.
[S'adresser au professeur].

M. le Dr **Hector Cristiani**, prof. ord.
Hygiène publique et hygiène expérimentale. 4 h.
Lundi, à 16 h.; jeudi, de 15 à 17 h., et vendredi,
à 16 heures. Institut d'hygiène et de bactériologie³.

Bactériologie. 2 h.
[A lieu pendant le semestre d'été.]

Cours pratique de bactériologie.
Tous les jours [S'adresser au professeur]. Inst. d'hyg. et de bactér.³

*Laboratoire pour recherches spéciales d'hygiène, de
bactériologie et de pathologie expérimentale.*
Tous les jours [S'adresser au professeur]. Inst. d'hyg. et de bactér.³

¹ Boulevard de la Cluse, 42.

² Rue de l'École-de-Médecine.

³ Quai d'Arve.

a) Nouveau règlement.
M. le Dr **Charles Cornioley**, privat-docent de chirurgie.
Accidents du travail. — Cours théorique et pratique. 1 h.
Mercredi, à 15 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **Alec Cramer**, privat-docent de méd. interne.
*Cours théorique et pratique de clinique médicale propé-
deutique.* 1 h.
(Jour et heure à fixer.) Clin. médicale.

M. le Dr **Edouard Christin**, privat-docent de neurologie.
*Physiologie et pathologie du sympathique et des glandes
endocrines.* 1 h.
(Jour et heure à fixer.) Clinique médicale.

M. le Dr **Victor Demole**, privat-docent de psychiatrie.
Psychiatrie élémentaire. 1 h.
Jeudi, à 16 heures. Univ., salle 17.
Base anatomique des maladies mentales. 1 h.
Mercredi, à 17 heures. Asile des Aliénés (Laboratoire).

M. le Dr **Charles Du Bois**, privat-docent de dermatologie et syphiligraphie.
Dermatologie et vénéréologie élémentaire. 1 h.
Samedi, à 16 heures. Institut pathol.

M. le Dr **Henri Flournoy**, privat-docent de psychopathologie.
Aperçu des principales méthodes psychothérapiques. 1 h.
(Jour et heure à fixer.) Clin. médicale.

M. le Dr **Jean Golay**, privat-docent de dermatologie
et syphiligraphie.
Les principales affections dermatologiques. 1 h.
Mardi, à 14 heures. Clin. dermat.

M^{me} Dr **Léonore Gourfein-Welt**, privat-docent d'ophtalmologie.
Cours d'ophtalmoscopie. — Détermination de la réfrac-
tion. 1 h.
Samedi, à 17 heures. Clin. ophtalm.⁴

⁴ Rue Alcide-Jentzer.

- M. le Dr **Albert Jentzer**, privat-docent de chirurgie.
Cours théorique et pratique de clinique chirurgicale pré-pédestrienne. 1 h.
(Jour et heure à fixer.) Hôp. Cant.
- M. le Dr **Fritz Loup**, privat-docent de thérapeutique clinique.
Chapitres choisis de clinique thérapeutique. 1 h.
(Jour et heure à fixer.) Ec. Médec.
- M. le Dr **Georges-Louis Regard**, privat-docent de chirurgie.
Répétitoire de chirurgie (cours réservé aux étudiants). 1 h.
(A fixer ultérieurement.) Hôp. cant.
- Les ressources de la chirurgie moderne* (cours public). 1 h.
Mardi, à 17 heures. Univ., salle 17.
- M. le Dr **Charlie Saloz**, privat-docent de médecine interne.
Semeiologie cardiaque. 1 h.
Lundi, à 20 h. 30. Clin. médicale.
- M. **Gustave Turrettini**, privat-docent de médecine interne.
Examen du malade. — Méthodes d'examen clinique. 1 h.
(Jour et heure à fixer.) Clin. médicale.
-
- b) Ancien règlement.
- M. le Dr **Louis Aubert**.
Gynécologie opératoire. 1 h.
(Jour et heure à fixer.) Maternité.
- M. le Dr **Henri Audeoud**.
Hygiène et alimentation de la première enfance. 1 h.
Samedi, à 18 heures. Polyclinique.
- M. le Dr **Pierre Besse**.
Diéto-physiothérapie clinique et technique. 2 h.
Mardi et mercredi, à 17 heures. Hôp. cant.
- M. le Dr **Albert Bétrix**.
Répétitoire de gynécologie et d'obstétrique. 2 h.
Mardi, de 16 à 18 heures. Maternité.
- M. le Dr **Augustin Collomb**.
Répétitoire pratique d'ophtalmologie avec démonstrations d'anatomie pathologique et de bactériologie oculaires. 2 h.
Jeudi, de 16 à 18 heures. Clin.

- M. le Dr **Charles-Greene Cumston**.
Cours analytique de l'histoire de la médecine. 2 h.
(Jours et heures à fixer.) Université.
- La médecine des Arabes.* 1 h.
(Jour et heure à fixer.) Université.
- Cours de philosophie médicale: La théorie platonicienne des sciences.* 1 h.
(Jours et heures à fixer.) Université.
- M. le Dr **René Kœnig**.
Conférences de gynécologie. 2 h.
(Jours et heures à fixer.)
- M. le Dr **Stoyan Kreteff**.
Technique oto-rhino-laryngologique. 2 h.
(Jours et heures à fixer.) Hôp. Gourgas¹.
- M. le Dr **Ernest Lévy-Du Pan**.
Répétitoire de gynécologie. 1 h.
Jeudi, à 18 heures. Maternité.
- M. le Dr **Charles Martin-Du Pan**.
Cours pratique de chirurgie infantile. 1 h.
(Jours et heures à fixer.) Hôp. Gourgas.
- M. le Dr **Rista Mitkovitch**.
Tuberculose. — Formes cliniques. Prophylaxie. Dispendiaires antituberculeux. 1 h.
Vendredi, à 17 heures. Hôp. cant.
- Criminologie.* — Les criminels aux points de vue anthropologique, psychologique et social. 1 h.
Lundi, à 17 heures. Univ., salle 44.
- M. le Dr **François Naville**.
Cours pratique de diagnostic des maladies du système nerveux. 1 h.
Samedi, à 9 heures. Hôp. cant.
- M. le Dr **Charles Perrier**.
Cours pratique de diagnostic et de traitement des affections chirurgicales des voies génito-urinaires (Exploration, cathétérisme, lavages vésicaux, uréthro- et cystoscopie, etc.). 1 h.
(Jour et heure à fixer.) Hôp. cant. (Clin. chir.)

¹ Rue Gourgas, 45.

M. le Dr Théodore Reh. <i>Puériculture.</i> (Jours et heures à fixer.)	2 h. Policl. médic.
M. le Dr Emile Thomas. <i>Conférence de pathologie interne</i> pour débutants et candidats aux examens. (Jours et heures à fixer.)	2 h. Inst. pathol.
M. le Dr Charles Waegeli. <i>Séminaire d'obstétrique.</i> Mardi, à 17 heures.	1 h. Maternité.

Conditions d'immatriculation.

Sont admis à l'immatriculation en qualité d'étudiants dans la Faculté de médecine :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres et les licenciés ès sciences de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes¹ par le Bureau, sur le préavis de la Faculté.

En principe, la Faculté de médecine de Genève n'immatricule comme étudiants réguliers que les personnes qui, par leurs titres et diplômes, sont admissibles dans leur propre pays à étudier la médecine.

Les personnes qui désirent subir les *examens fédéraux de médecine* doivent produire un *certificat de maturité conforme au Règlement fédéral*.

Sauf autorisation spéciale des professeurs titulaires, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Conditions d'admission aux Examens.

Seuls les étudiants *réguliers* peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent :
1° s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le *Règlement de l'Université*, approuvé par le Conseil d'Etat, le 28 septembre 1918 ; 2° déposer au Bureau de l'Université une demande par écrit, adressée au Doyen ; 3° justifier des inscriptions réglementaires, conformément au plan d'études ci-dessous, en déposant leur livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques à l'appui de leur demande.

Pour les autres détails, voir le *Règlement*.

* * *

N. B. — Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de médecine doivent produire un *certificat de maturité conforme au Règlement fédéral*. Elles sont priées de tenir compte des observations suivantes :

1° Les demandes d'inscription, accompagnées des pièces justificatives et faites sur les formulaires *ad hoc*, à remplir entièrement, doivent être adressées franco et sous enveloppe fermée, au président local, M. le Dr A. BÉTRIX, place du Port, 1 (heures de réception : 14-15 heures, sauf le jeudi). Les listes d'inscription seront closes le soir du jour indiqué au tableau affiché à l'Université comme terme d'inscription. Les formulaires d'inscription sont délivrés gratuitement par le concierge de l'Université.

2° Les demandes d'inscription doivent être accompagnées d'un émolument de 15 francs.

3° L'admission aux examens, y compris les épreuves écrites ou pratiques, ne pourra avoir lieu qu'après paiement des émoluments fixés, qui devront être versés au compte de chèques postaux du Service sanitaire fédéral à Berne (Compte n° III, 795). Le président local délivre des formulaires de chèques postaux.

4° Les Suisses porteurs de diplômes ou de certificats étrangers et les candidats étrangers à la Suisse, même porteurs de maturités fédérales ou cantonales régulières, doivent adresser leur demande directement au président du Comité-directeur. Cette demande doit être faite quatre semaines au plus tard avant l'expiration du terme fixé pour l'inscription.

5° On peut se procurer au bureau des imprimés de la Chancellerie fédérale à Berne des exemplaires du règlement pour les examens fédéraux de médecine.

Plan des Études médicales.

Ce plan d'études ne comprend que les cours strictement obligatoires, mais est recommandé aux étudiants; il est destiné à servir de guide aux étudiants pour leur éviter d'être plus tard gênés par le chevauchement des heures des différents cours. Il est interdit aux étudiants réguliers de s'inscrire simultanément à des cours ayant lieu à la même heure.

A) ÉTUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

1^{re} ANNÉE. — 1^{er} semestre (hiver) : Botanique (1^{re} partie). — Physique (1^{re} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (1^{re} partie). — Chimie organique et inorganique (1^{re} partie).

2^{me} semestre (été) : Botanique (2^{me} partie). — Physique (2^{me} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (2^{me} partie). — Chimie organique et inorganique (2^{me} partie).

Exercices pratiques (dans l'un ou l'autre semestre). — Travaux pratiques de chimie : analyse qualitative et analyse quantitative élémentaire. — En outre, il est recommandé de suivre les travaux pratiques : de physique ; de botanique ; de zoologie et anatomie comparée. — Excursions botaniques.

EXAMENS : Première partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen fédéral de sciences naturelles.

B) ÉTUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

2^{me} ANNÉE. — 3^{me} semestre (hiver) : Anatomie normale I. — Histologie normale I. — Embryologie I. — Physiologie I. — Chimie physiologique.

Exercices pratiques : Dissection I.

4^{me} semestre (été) : Anatomie normale II. — Histologie normale II. — Embryologie II. — Physiologie II.

Exercices pratiques : Histologie normale — Physiologie (1^{re} série).

3^{me} ANNÉE. — 5^{me} semestre (hiver) : Anatomie normale III. — Anatomie pathologique générale.

Exercices pratiques : Dissection II. — Physiologie (2^{me} série). — En outre, il est recommandé de suivre les travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie.

EXAMENS : Seconde partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen fédéral d'anatomie et de physiologie.

6^{me} semestre (été) : Anatomie pathologique spéciale I. — Bactériologie appliquée à la médecine. — Cliniques : médicale, chirurgicale. — Policlinique chirurgicale.

Exercices pratiques : Médecine opératoire.

4^{me} ANNÉE. — 7^{me} semestre (hiver) : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique. — Policlinique chirurgicale. — Chirurgie générale. — Hygiène I. — Médecine légale I. — Thérapeutique et matière médicale I.

Exercices pratiques : Cours d'autopsies. — Opérations obstétricales.

8^{me} semestre (été) : Anatomie pathologique spéciale II. — Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique. — Médecine légale II. — Thérapeutique et matière médicale II. — Clinique et policlinique dermatologiques. — Policliniques obstétricale et gynécologique, oto-rhino-laryngologique.

Exercices pratiques : Bactériologie. — Histologie pathologique.

5^{me} ANNÉE. — 9^{me} semestre (hiver) : Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique, psychiatrique, ophtalmologique, infantile. — Policliniques : médicale, gynécologique. — Hygiène II. — Médecine des accidents (partie théorique et partie pratique).

Exercices pratiques : Prescription et dispensation des médicaments.

EXAMENS : Première partie du doctorat.

10^{me} semestre (été) : Cliniques : médicale, chirurgicale, psychiatrique, ophtalmologique, infantile. — Clinique et policlinique de dermatologie et de vénéréologie. — Policlinique médicale.

EXAMENS : Deuxième partie du Doctorat.

11^{me} semestre (obligatoire pour les examens fédéraux, mais peut être remplacé par un stage hospitalier reconnu par le Département fédéral de l'Intérieur) : Cliniques et policliniques. — Laboratoires spéciaux. — Stages

Présentation de la thèse.

Pour le *Doctorat en Médecine dentaire*, consulter le règlement de l'Université.

E.M. = Ecole de médecine.
H.C. = Hôpital cantonal.
I.P. = Institut pathologique.
U. = Université, bâtiment principal.
M. = Maternité.
I.H. = Institut d'Hygiène.
A.A. = Asile des Aliénés.

P. = Policlinique.
P.O. = Policl. otorhinolaryng.
I.M.L. = Institut méd. légale.
Cl. = Clinique particulière.
Cl. Inf. = Clinique infantile.
Cl. O. = Clinique obst. et gynéc.
Cl. opht. = Clinique ophtalmolog.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Heures	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
8 à 9	Beuttner Oltramare	Cl. obst. H.C.	Beuttner	Cl. obst.	Beuttner Oltramare	Cl. obst. H.C.	Beuttner	Cl. obst.	Beuttner Oltramare	Cl. obst. H.C.	Beuttner	Cl. obst.
9 à 10	Eternod	E.M.	Eternod	E.M.	Eternod	E.M.	Eternod	E.M.	Eternod	E.M.	Eternod Beuttner Naville	E.M. Cl. obst. H.C.
9-10 ^{1/2}	Roch	H.C.	Roch	H.C.	Roch	H.C.	Roch	H.C.	Roch	H.C.		
10 à 11			Battelli	E.M.			Eternod Mégevand	E.M. I.M.L.			Wiki Veyrassat	E.M. Pol.
10 ^{1/2} - 12	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.		
11 à 12							Eternod Mégevand	E.M. I.M.L.			Wiki Veyrassat	E.M. Pol.

FACULTE DE MÉDECINE (suite)

Heures.	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		
14 à 15	Askanazy	I.P.	Mégevand Golay	I.M.L. Cl. derm.	Mégevand R. Weber	I.M.L. A.A.	Battelli Askanazy	E.M. I.P.	Mégevand Bujard	I.M.L. E.M.	Askanazy	I.P.	
15 à 16	Gautier	Cl. inf.	de Seigneux	Mat.	R. Weber Cornioley	A.A. H.C.	Cristiani	I.H.	de Seigneux Gautier	Mat. Cl. inf.	Askanazy	I.P.	
16 à 17	Battelli Cristiani	E.M. I.H.	Battelli Wiki Béatrix	E.M. E.M. Mat.	Battelli	E.M.	Cristiani Demole Collomb	I.H. U. 17 Cl.	Battelli Cristiani	E.M. I.H.	Battelli	E.M.	
17 à 18	Askanazy Stern Gourfein Wiki Mitkovitch	I.P. E.M. Cl. opht. E.M. U. 44	Askanazy Roch Bujard Béatrix Wægeli Regard	I.P. H.C. E.M. Mat. Mat. U. 17	Askanazy Battelli Gourfein Demole	I.P. E.M. Cl. opht. A. A.	Collomb	Cl.	Askanazy Stern Mitkovitch	I.P. E.M. H.C.	J.-A. Weber AulaE.M.	Gourfein-Welt	Cl. opht.
18 à 19	J.-A. Weber Veyrassat Gourfein	AulaE.M. Pol. Cl. opht.	J.-A. Weber Roch Humbert	AulaE.M. H.C. Pol.	J.-A. Weber Veyrassat Gourfein	AulaE.M. Pol. Cl. opht.	Lévy-Du Pan	Mat.	J.-A. Weber Beuttner Humbert	AulaE.M. Cl. obst. Pol.	J.-A. Weber Kummer Audeoud	AulaE.M. H.C. Pol.	

INSTITUT DENTAIRE

Président de la Commission : M. le Professeur Hector CRISTIANI.

M. le Dr **Ernest Métral**, professeur à l'Institut dentaire.

Clinique dentaire, cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur des affections dentaires.

Exercices pratiques. 14 h.

Lundi, mardi, mercredi, vendredi, de 14 à 17 h. ;
samedi, de 14 à 16 heures. Institut dentaire.

Cours théorique. 1 h.
Samedi, à 16 heures. Inst. dent.

M. **Albert Bardet**, professeur à l'Institut dentaire.

Policlinique dentaire. 12 h.

Lundi, mercredi, jeudi et samedi, de 8 à 10 h. ;
mardi et vendredi, de 9 à 11 heures. Inst. dent.

Art dentaire théorique. Extractions. Hygiène dentaire. 1 h.

Mardi, à 8 heures. Inst. dent.

Anomalies des mâchoires. Orthodontie. 1 h.

Vendredi, à 8 heures. Inst. dent.

M. le Dr **Paul Guillermin**, professeur à l'Institut dentaire.

Prothèse générale et chirurgicale, cours théorique. 1 h.

Jeudi, à 8 heures. Inst. dent.

Prothèse générale et chirurgicale, clinique. 7 h.

Lundi, mercredi, vendredi et samedi, à 8 h. ; mardi,
de 8 à 10 h., et jeudi, à 9 heures. Inst. dent.

M. **François Pfæffi**, professeur à l'Institut dentaire.

Couronnes et appareils à pont. 6 h.

Clinique.

Lundi et mercredi, de 17 à 19 h. ; vendredi, à
17 heures. Inst. dent.

Cours théorique.

Vendredi, à 18 heures. Inst. dent.

M. le Dr **Auguste Eternod**, prof. ord. à l'Université.

Pathologie et thérapeutique spéciales de la cavité buccale ; histologie pathologique des tissus dentaires. 1 h.

Mardi, à 11 heures. Ecole de Médecine.

M. le Dr **Charles Julliard**, professeur à l'Institut dentaire.

Chirurgie générale. 1 h.

Samedi, à 10 heures. Inst. dent.

Bactériologie. 1 h.

Samedi, à 9 heures. Inst. dent.

M. le Dr **Charles Wartmann**, professeur à l'Inst. dentaire.

Pharmacologie (pour dentistes). 2 h.

Mercredi et jeudi, à 11 heures. Inst. dent.

Oto-rhino-laryngologie. 1 h.

Consultation, présentation de malades dont l'affection est d'origine dentaire ou dont l'affection a une répercussion sur l'appareil buccodentaire.

Samedi, à 11 heures. Inst. dent.

Le laboratoire est ouvert tous les jours, de 8 à 12 heures ;
le mardi, jeudi et samedi, de 14 à 18 heures ; le lundi, mercredi
et vendredi, de 14 à 19 heures.

Conditions d'admission.

Les conditions d'admission à l'Institut Dentaire sont les mêmes que celles qui sont indiquées plus haut pour la Faculté de Médecine (p. 74).

Plan des Etudes dentaires¹.

MM. les élèves ne sont pas obligés de s'en tenir strictement à l'ordre indiqué dans le présent plan d'études. Celui-ci ne doit être considéré que comme un guide recommandé par la Commission.

A. — ETUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

1^{re} ANNÉE. — 1^{er} Semestre : Physique expérimentale. — Chimie inorganique. — Botanique. — Zoologie et Anatomie comparée des animaux invertébrés.

La Commission engage MM. les élèves à suivre, pendant le 1^{er} semestre, des travaux pratiques de physique expérimentale, de botanique ou de zoologie et d'anatomie comparée.

2^{me} Semestre : Physique expérimentale. — Chimie organique. — Botanique. — Zoologie et Anatomie comparée des animaux vertébrés. — Laboratoire de Chimie analytique.

EXAMENS : *Examen fédéral de sciences naturelles ou première partie de l'examen propédeutique dentaire.*

B. — ETUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

2^{me} ANNÉE. — 3^{me} Semestre : Histologie normale. — Stomatologie normale (1^{re} partie). — Embryologie. — Anatomie normale. — Physiologie. — Laboratoire d'anatomie. — Travaux pratiques de stomatologie et d'embryologie.

4^{me} Semestre : Histologie normale. — Stomatologie normale (2^{me} partie). — Embryologie. — Anatomie normale. — Physiologie. — Laboratoire d'histologie normale.

EXAMENS : *Examen fédéral d'anatomie et de physiologie ou deuxième partie de l'examen propédeutique dentaire.*

C. — ETUDES A L'INSTITUT DENTAIRE.

3^{me} ANNÉE. — 5^{me} Semestre : Pathologie et Anatomie pathologique générales. — Chirurgie générale. — Clinique chirurgicale. —

¹ Pour le *Doctorat en médecine dentaire*, voir le Règlement de l'Université.

Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Laboratoire dentaire ; prothèse générale et chirurgicale. — Pathologie spéciale de la cavité buccale et Histologie pathologique des tissus dentaires.

6^{me} Semestre : Clinique chirurgicale. — Policlinique dentaire et art dentaire théorique (extractions et traitement des anomalies des mâchoires). — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Couronnes et appareils à pont. — Pathologie spéciale de la cavité buccale et histologie pathologique des tissus dentaires.

4^{me} ANNÉE. — 7^{me} Semestre : Policlinique dentaire et art dentaire théorique (extractions et traitement des anomalies des mâchoires). — Chirurgie générale. — Anesthésie générale. — Bactériologie théorique et pratique de la cavité buccale. — Clinique otorhino-laryngologique. — Pathologie et Thérapeutique pour dentistes. — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Laboratoire dentaire ; prothèse générale et chirurgicale. — Couronnes et appareils à ponts.

8^{me} Semestre : Même programme que pour le semestre précédent.

EXAMENS : *Examen fédéral de dentiste ou Examen de licence en chirurgie dentaire.*

Pour le *Doctorat en Médecine dentaire* (délivré par la Faculté de Médecine), consulter le règlement de l'Université.

Au nom de l'Université,

Le Recteur,

Rodolphe WEBER.

Le présent programme est approuvé.

GENÈVE, le 18 juin 1923.

Le Conseiller d'Etat

chargé du Département de l'Instruction publique:

J. MUSSARD.

INSTITUT DENTAIRE

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8 à 9	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin
9 à 10	Bardet	Bardet Guillermin	Bardet	Bardet Guillermin	Bardet	Bardet Julliard
10 à 11		Bardet			Bardet	Julliard
11 à 12		Eternod Ec. Méd.	Wartmann	Wartmann		Wartmann
14 à 15	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
15 à 16	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
16 à 17	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
17 à 18	Pfæffli		Pfæffli		Pfæffli	
18 à 19	Pfæffli		Pfæffli		Pfæffli	

PRIX UNIVERSITAIRES

qui seront décernés de 1924 à 1925.

UNIVERSITÉ

Prix fondés par Henri Disdier.

Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

1000 fr. — Sujet : *La philosophie de Giordano Bruno.*

Le prix sera décerné en juin 1925.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1925.

Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

1000 fr. — Sujet : *Etude sur la vie et les écrits d'un historien genevois antérieur au XIX^e siècle.*

Le prix sera décerné en juin 1925.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1925.

Prix de Philosophie morale (dit Prix Disdier).

2000 fr. — Sujet : *Des caractères de la morale grecque.*

Le prix sera décerné en juin 1924.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1924.

DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans, pour les Prix Humbert et Ador, et âgés de moins de 30 ans, pour le Prix Disdier.

b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du présent concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique et universitaire. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

Prix Théodore Claparède.

L'Université décernera, en juin 1924, un prix de *six cents francs* au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1924.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

- a) Les citoyens genevois.
- b) Les Confédérés et étrangers ayant été ou étant encore étudiants à l'Université de Genève.

Les concurrents ne doivent pas avoir plus de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les mémoires présentés au concours devront être écrits en français et inédits. Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être récompensés.

Prix Arthur de Claparède.

L'Université décernera, en juin 1924, un prix de *deux mille francs*, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet géographique (géographie mathématique, physique, biologique, économique et sociale, historique, politique, etc.; ethnographie, explorations et même simples voyages, à condition que ceux-ci aient une valeur géographique).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1924.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Le concours est ouvert à tous les écrivains suisses ou domiciliés en Suisse.

Les mémoires devront être rédigés dans l'une des trois langues nationales (français, allemand ou italien).

Le lauréat devra publier son mémoire dans le délai d'une année et déposer 25 exemplaires au Secrétariat de l'Université.

Les travaux déjà publiés ne seront admis au concours que s'ils ont été imprimés en Suisse et si leur publication ne remonte pas à plus de deux ans avant la clôture du concours.

FONDATION HARVEY

Bourse Thomas Harvey.

La bourse Thomas Harvey, au montant de *mille francs*, destinée à des voyages d'étude en pays de langue anglaise, est décernée par l'Université à la suite d'un concours ouvert aux étudiants de nationalité suisse qui ont suivi l'enseignement des deux dernières classes de la division supérieure du Collège de Genève et qui sont immatriculés à l'Université depuis au moins deux semestres.

Au retour de son voyage le lauréat est tenu de présenter un rapport écrit au doyen de la Faculté des Lettres.

Les candidats doivent s'inscrire jusqu'au 30 avril 1924 auprès du Secrétaire de l'Université en déposant les pièces justificatives. Le concours aura lieu dans le courant du mois de mai.

Prix Robert Harvey.

L'Université décernera, en juin 1925, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Les étudiants anglais et écossais à Genève au temps d'Elisabeth.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1925.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Le concours est ouvert aux étudiants et aux auditeurs inscrits dans la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les travaux présentés devront être rédigés en langue française ou anglaise, dactylographiés en trois exemplaires.

ART. 3. — Le mémoire couronné demeure la propriété de son auteur; un exemplaire est déposé aux archives de la Salle Robert Harvey.

FACULTÉ DES SCIENCES

Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1924, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1924.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la Faculté des Sciences dans les quatre ans précédant la clôture du concours; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat sont exclues.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Edouard Gans.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1924, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de mathématiques pures (Algèbre, Analyse ou Géométrie supérieures).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés devront être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1924.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes de nationalité suisse, graduées par la Faculté des Sciences dans les cinq ans précédant la clôture du concours; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ou allemande; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat et les travaux du certificat d'aptitude sont exclus.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conservent la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au Jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Plantamour-Prevost.

(Fondé par M^{me} Rigaud-Plantamour.)

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1924, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet rentrant dans le cadre des travaux de la Faculté.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être remis au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1924.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. — Sont admis à concourir pour ce prix :

1) Les Genevois gradués dans la Faculté des Sciences, étudiants ou auditeurs de la Faculté, âgés de 35 ans au plus au moment de la clôture du concours.

2) Les Suisses d'autres cantons qui sont étudiants à la Faculté des Sciences au moment de la clôture du concours ou qui y ont obtenu un grade depuis quatre ans au plus avant cette date; le dernier grade est seul pris en considération.

2. — Les mémoires doivent être rédigés en langue française (ou en latin). Ils peuvent être manuscrits ou imprimés; dans ce dernier cas, la publication ne doit pas remonter à plus d'un an au moment de la clôture du concours. Les thèses, les travaux du certificat d'aptitude et les travaux déjà couronnés dans un concours sont exclus. — Si le prix est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci doit être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire; l'auteur en con-

serve la propriété littéraire. Lorsqu'il y a collaboration, les deux auteurs doivent satisfaire aux conditions du concours.

3. — Dans le cas où il serait présenté deux mémoires d'égale valeur, le prix pourra être partagé. Cependant si l'un de ces mémoires d'égale valeur traitait une question d'Astronomie, de Géodésie ou de Météorologie, la préférence serait accordée à ce mémoire-là.

Le prix ne pourra pas être décerné deux fois à la même personne.

4. — Si le prix ne pouvait pas être décerné, les mémoires présentés n'offrant pas une valeur suffisante, la valeur du prix serait attribuée à une bourse de recherches ou de voyage en faveur d'un Genevois étudiant ou gradué de la Faculté des Sciences. Cette bourse devrait si possible être donnée dans l'année où le prix aurait dû être décerné; sinon elle devra être décernée l'année suivante. L'attribution de cette bourse serait décidée par la Faculté, sur le préavis d'une Commission présidée par le Doyen de la Faculté.

Les candidats à la bourse devront fournir un rapport préliminaire exposant les buts qu'ils se proposent.

La personne à laquelle la bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Doyen de la Faculté un rapport sur les résultats de son activité scientifique.

Ce rapport ne pourra pas être présenté ultérieurement pour obtenir le prix Plantamour-Prevost.

Fonds Ernest Solvay.

pour recherches sur la détermination des poids atomiques.

En mémoire de la féconde activité de *Marignac* et de *Stas, M. E. Solvay*, de Bruxelles, a fait don à l'Université de Genève, d'un capital de Fr. 5,000. —, à employer en subsides destinés à subvenir aux frais de recherches sur la détermination des poids atomiques exécutées au *Laboratoire de chimie théorique* de l'Université.

Ces allocations sont accordées sur demande adressée à la *Commission des Fonds universitaires*, avec préavis du Directeur du laboratoire de Chimie théorique.

FACULTÉ DES LETTRES

Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1924, un prix de littérature française de *cinq cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1924. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou dactylographiés.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme du concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

Prix Amiel.

(Fondé par M^{me} L. Strœhlin-Amiel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1925, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de littérature dont le choix est laissé aux candidats (littérature pure à l'exclusion des nouvelles et romans, histoire littéraire, critique littéraire, philosophie).

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1925.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir les personnes qui ont suivi pendant deux semestres au moins les cours de la Faculté des Lettres de Genève, soit comme étudiants, soit comme auditeurs,

ou étudiants d'autres Facultés inscrits à deux cours au moins à la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

Prix Aloys Blondel.

(Fondé par M. Auguste Blondel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1925, un prix de *quatre cents francs*, destiné à récompenser une étude de papyrologie, rédigée en français ou en latin.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1925.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir : les étudiants et les anciens étudiants suisses de l'Université de Genève.

Le prix peut ne pas être décerné. Il ne sera en aucun cas partagé.

Les travaux ne doivent pas porter le nom de leur auteur. Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Ce dernier conservera la propriété de son œuvre.

Prix Paul Duproix.

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1925, un prix de *trois cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Sciences de l'éducation ou de Philosophie ayant rapport à des écrivains ou à des penseurs de la Suisse romande depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1925.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir les Suisses romands ayant étudié dans un établissement supérieur de la Suisse romande.

Ne sont admis au concours que des travaux inédits, rédigés en langue française.

Les travaux doivent être calligraphiés ou écrits à la machine à écrire.

L'auteur couronné garde la propriété de son œuvre; il devra en remettre un exemplaire à la Bibliothèque publique et universitaire.

FACULTÉ DE DROIT

Prix Edgar Aubert.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1924, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit public suisse*.

La valeur de ce prix est fixée à *cinq cents francs*. Sont admis à concourir tous les *étudiants suisses* sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1924.

Prix Bellot.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1924, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats.

La valeur de ce prix est fixée à *quatre cents francs*.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, suisses ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1924.

Prix Joseph des Arts.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1924, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

Le concours est ouvert à tous sans restriction.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1924.

Prix Etienne Gide.

La Faculté de Droit décernera en juin 1924, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

L'intérêt négatif au contrat en droit suisse.

Sont seuls admis à concourir les étudiants et anciens étudiants suisses de la Faculté de Droit de Genève âgés de moins de trente-cinq ans accomplis à la clôture du concours.

Les mémoires doivent être inédits, rédigés en langue française, et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1924.

Le prix pourra être partagé.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Prix Munier.

La Faculté décernera, en juin 1924, un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

La psychologie des prophètes.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 1^{er} janvier 1924.

Un règlement de la Faculté indique le mode de procéder du Jury.

DISPOSITIONS RELATIVES AU PRIX MUNIER

Sont admis à concourir les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté, au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé ; il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le jury.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en la langue française.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Prix Bizot.

Un prix d'une valeur de *douze cents francs* sera décerné en juin 1924, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

Péritonisation.

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1^{er} janvier 1924, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un Jury nommé par la Faculté.

Seront admis à concourir :

1^o Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2^o Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme ;

3^o Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, ayant subi les examens fédéraux, ce depuis dix ans au plus à partir de la publication du programme.

Les mémoires porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque publique et uni-

versitaire. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura, par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il le publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

Prix de la Faculté de Médecine.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1924, un prix de *trois cents francs* à la meilleure thèse qui lui sera présentée.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Les thèses doivent être acceptées et imprimées. Elles sont admises au concours pendant les deux années qui suivent celle où a été accordé l'imprimatur et doivent être remises au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1924. Elles peuvent être présentées soit par le candidat, soit par un professeur.

Au nom de l'Université :

Rodolphe WEBER, Recteur.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ETAT

le 28 Septembre 1918.

Des étudiants et des auditeurs.

Les cours de l'Université sont suivis par des *étudiants* et des *auditeurs*.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au Secrétaire de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au Doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les *étudiants* peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les trois premières semaines après l'ouverture de chaque semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et aux auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, *par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours*, par le Doyen de la Faculté et par le Recteur.

Dispositions financières.

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le Caissier-comptable de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les étudiants qui sortent du Gymnase de Genève (division supérieure du Collège) sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui passent d'une Faculté dans une autre, ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Les étudiants immatriculés dans une université suisse et les étudiants suisses immatriculés dans une université étrangère, ainsi que les porteurs d'un certificat de maturité d'un gymnase suisse, sont dispensés de la moitié de la finance d'immatriculation.

Les étudiants admis régulièrement à l'Institut des Hautes Etudes Commerciales payent une finance d'inscription de 20 fr. Les porteurs d'un diplôme d'une Ecole de Genève donnant accès à l'Institut sont dispensés de cette finance.

Les étudiants et les auditeurs qui n'auront pas payé les rétributions universitaires dans le temps prescrit, doivent payer en s'inscrivant une surtaxe de 5 francs.

Le coût du livret est de 1 franc. (Tout livret perdu ou détérioré doit être remplacé moyennant une surtaxe de 5 fr.)

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée, par semestre pour chaque heure de leçon par semaine : **à 6 fr. pour les étudiants et à 8 fr. pour les auditeurs.**

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée¹.

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

Pour le grade de bachelier, 100 francs ;

Pour le grade de licencié, 150 francs ;

Pour le grade de docteur, 300 francs ;

Pour le diplôme de pharmacien, 150 francs ;

Pour le diplôme d'ingénieur-chimiste, 300 francs ;

Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, 100 fr. ;

Pour les certificats pédagogiques, 50 francs ;

¹ La demande doit être présentée dans les quinze jours qui suivent l'ouverture des cours.

Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne, 50 francs ;

Pour le diplôme de Hautes Etudes commerciales, 150 francs ;

Pour le diplôme d'expert-comptable, 300 francs.

Des grades et des examens.

L'Université confère les grades et diplômes suivants :

1^o Baccalauréat ès lettres ; ès sciences médicales ; en théologie.

2^o Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences. — Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne. — Certificats pédagogiques.

3^o Licence ès lettres ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques et chimiques ; ès sciences physiques et naturelles ; ès sciences biologiques ; ès sciences sociales ; ès sciences économiques, en sociologie ; ès sciences politiques ; ès sciences commerciales ; en droit ; en théologie. — Diplôme d'ingénieur-chimiste. — Diplôme de pharmacien. — Diplôme de Hautes Etudes commerciales ; diplôme d'expert-comptable.

4^o Doctorat ès lettres, en philosophie ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques ; ès sciences naturelles ; ès sciences biologiques ; ès sciences psychologiques ; ès sciences économiques ; en sociologie ; en droit ; en théologie ; en médecine ; en médecine dentaire.

Dans la règle, les examens ont lieu comme suit :

Les examens de baccalauréat ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences ont lieu au commencement et à la fin du semestre d'été.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne ont lieu à la fin du semestre d'été.

Les examens de licence ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en théologie ont lieu au commencement de chaque semestre et à la fin de l'année universitaire.

Les examens du doctorat, du diplôme d'ingénieur-chimiste et du diplôme de pharmacien se font, sur la demande du candidat, à l'époque fixée par la Faculté.

Les examens du doctorat en médecine ont lieu au commencement de chaque semestre.

Les étudiants et les auditeurs peuvent subir, à la fin de l'année universitaire et sur leur demande, des examens sur les cours pour lesquels ils se sont inscrits. Ces examens ne sont pas obligatoires.

Il est délivré un certificat aux étudiants qui ont subi des examens annuels, moyennant une finance de 5 francs par branche versée au bureau du Caissier-Comptable de l'Université. Les résultats de ces examens ne peuvent, en aucun cas, entrer en ligne de compte pour les examens de grades.

Le Bureau annonce, par des affiches, l'époque précise de tous les examens.

Les candidats aux examens doivent s'inscrire auprès du Caissier-comptable, en déposant leur demande écrite avec pièces à l'appui, une semaine au moins avant l'époque fixée pour les examens.

Les étudiants ont à payer, outre la rétribution pour les cours :

- 1) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour la Bibliothèque.
- 2) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour l'assurance en cas de maladie.
- 3) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— au profit du sanatorium universitaire.

Les étudiants de la Faculté des Sciences et ceux de la Faculté de Médecine doivent payer, en outre, une taxe semestrielle de Fr. 2.— pour l'assurance en cas d'accident de laboratoire.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires ; on peut se les procurer au Bureau du Secrétaire de l'Université.

Toute personne étrangère au canton de Genève qui demande son immatriculation à l'Université, son inscription à des cours, soit comme étudiant régulier, soit comme auditeur, ou sa réinscription après avoir interrompu ses études, doit, après s'être présenté au Secrétariat de l'Université, s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel de Ville, n° 10. en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

FONDS UNIVERSITAIRES

1. Le Fonds TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
2. — DAVY (1829), pour prix dans la Faculté des Sciences.
3. — BELLOT (1836), pour prix dans la Faculté de Droit.
4. — HENTSCH (1844), pour prix dans la Faculté des Lettres.
5. — DISDIER (1864) pour prix décernés par l'Université.
6. — DES ARTS (1878), pour prix dans la Faculté de Droit.
7. — AMIEL (1885), pour prix dans la Faculté des Lettres.
8. — DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix dans la Faculté de Médecine.
9. LA CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps
10. Le Fonds BIZOT (1892), pour prix dans la Faculté de Médecine
11. — Edgar AUBERT (1892), pour prix dans la Faculté de Droit.
12. — GOMARIN (1894), pour l'Université.
13. — CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix dans la Faculté de Théologie.
14. — MULLER (1896), pour le Laboratoire de botanique systématique.
15. — Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
16. — DES ARTS (1900), pour prix dans la Faculté de Droit.
17. — GRÆBE (1904), pour des recherches en chimie.
18. — Arthur DE CLAPARÈDE (1908), pour prix décerné par l'Université.
19. — GANS (1909), pour prix dans la Faculté des Sciences.
20. — DES ANCIENS ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE (1909).
21. — PLANTAMOUR-PREVOST (1910), pour prix dans la Faculté des Sciences.
22. — BLONDEL (1911), pour prix dans la Faculté des Lettres.
23. — HARVEY (1911), pour prix et bourse décernés par l'Université.
24. — Paul DUPROIX (1912), pour prix dans la Faculté des Lettres.
25. — GIDE (1923), pour prix dans la Faculté de Droit.
26. — GODEFROY (1923), pour la Faculté de Droit.

COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS A GENÈVE

Le COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS fait connaître à l'étranger, aux professeurs, aux étudiants, aux familles et à toutes les personnes qui manifestent le désir de les connaître, les moyens de travail scientifique que les étudiants peuvent trouver à Genève.

Il s'efforce d'assurer aux étrangers et aux confédérés qui étudient à l'Université, des conditions matérielles d'existence conformes à leurs ressources, en leur fournissant exactement les renseignements qu'ils peuvent désirer sur les pensions de famille, le prix de la vie, etc.

Le Comité souhaite avant tout que les étudiants puissent se mettre au travail dès leur arrivée, sans perte de temps et dans les conditions les plus favorables. Il se propose d'aider les étudiants que l'ignorance de la langue française pourrait gêner dans leurs études, à trouver les meilleures occasions de s'y exercer et d'y faire des progrès.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Bureau du Comité de patronage, à l'Université.

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues, 3.

PAPIERS DE LÉGITIMATION

que doivent fournir les étrangers au Canton
de Genève pour l'obtention d'un permis de séjour.

1. — Les citoyens suisses doivent présenter un Acte d'origine. Les citoyens suisses majeurs doivent se présenter eux-mêmes, munis de leur livret de service militaire.

2. — Pour les ressortissants de pays étrangers, toute demande de permis de séjour d'une année ou de permis d'établissement doit être adressée au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel de Ville, n° 10, et accompagnée d'un certificat d'autorisation d'admission à l'Université.

Toute personne étrangère au Canton de Genève qui demande son immatriculation à l'Université, son inscription à des cours, soit comme étudiant régulier, soit comme auditeur, ou sa réinscription après avoir interrompu ses études, doit, après s'être présenté au Secrétariat de l'Université, s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel de Ville, n° 10, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS SUISSES DU GYMNASE ET DE L'UNIVERSITÉ

(Extraits des Lois du 1^{er} mars 1876 et du 9 octobre 1909).

ART. 2. — La fondation a pour but :

1^o de subventionner à Genève, pour leurs études, des élèves réguliers des deux classes supérieures du Gymnase ainsi que des étudiants ou étudiantes de l'Université, à condition : a) qu'ils soient genevois ou suisses d'autres cantons avec la réserve pour ces derniers que leur famille soit domiciliée dans le canton de Genève ; b) qu'ils se soient distingués par leur travail et leurs aptitudes ;

2^o d'aider pour leurs études ultérieures dans un autre canton ou à l'étranger, des étudiants ou étudiantes de nationalité genevoise, qui sont munis d'un certificat de maturité du Gymnase ou d'un grade de l'Université et qui se sont distingués par leurs aptitudes et leur travail.

Membres du Comité de gestion.

MM. MUSSARD, Jules, Conseiller d'État, *président*.

GAUTIER, Léopold, Directeur du Collège.

CLAPARÈDE, Edouard, professeur à l'Université.

MONTET, Edouard, professeur à l'Université.

OLTRAMARE, Paul, professeur à l'Université.

PICTET, Guillaume, banquier, *trésorier*.

PITTARD, Eugène, délégué du Collège, *secrétaire*.

Les requêtes doivent être adressées à M. le Président du Comité avant le 1^{er} octobre.

Renseignements utiles à MM. les Étudiants.

La *Salle des Journaux*, dirigée par un comité de professeurs et d'étudiants est ouverte à tous les étudiants immatriculés et à ceux des auditeurs qui ont acquitté la taxe de bibliothèque (fr. 5). Ils peuvent la fréquenter de 9 heures à midi et de 14 à 19 heures. Le jeudi la *Salle des Journaux* est fermée à 4 heures après midi.

Bibliothèque publique et universitaire.

La *Salle G. Moynier* ou *Salle des Périodiques* est ouverte, sur présentation de leur carte d'étudiant, à MM. les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de Bibliothèque. Cette salle est ouverte de 9 heures à midi et de 14 à 19 heures.

La *Salle de Lecture publique* est ouverte tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de 9 heures à midi, et de 13 h. 30 à 18 heures ; en outre, pendant les mois de novembre à fin avril, de 20 à 22 heures, sauf le samedi.

La *Salle Naville*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent.

Heures d'ouverture : de 9 heures à midi, et de 14 à 19 heures.

Le samedi, la bibliothèque est fermée l'après-midi. Elle est fermée le 1^{er} et le 2 janvier, du Vendredi-Saint au lundi de Pâques inclusivement, les jours de fêtes de l'Ascension, Jeûne-Genévois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 1^{er} au 10 septembre inclusivement.

Les étudiants qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* spéciales de ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, Sciences économiques et sociales, Droit et Théologie peuvent faire usage des *Bibliothèques* de ces Facultés.

Sont en outre ouverts aux étudiants :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Raoul Gautier.

Le *Jardin* et le *Laboratoire de Biologie alpine* de la Linnæa, à Bourg-Saint-Pierre (Valais) (ouverts du 1^{er} juillet au 15 septembre), s'adresser au directeur, M. le prof. R. Chodat.

Le *Musée d'histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Maurice Bedot, D^r ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. John Briquet, D^r ès sciences.

Les *Archives de l'Etat*, moyennant l'autorisation de l'archiviste, M. Paul-E. Martin, D^r ès lettres.

ADRESSES DE MM. LES PROFESSEURS et PRIVAT-DOCENTS

PROFESSEURS

- MM. André, Emile, Délices, 10.
Askanazy, Max, rue de Candolle, 16.
Balavoine, Hippolyte, La Rivolette, Troinex.
Bally, Charles, rue Prevost-Martin, 53.
Bard, Louis, allée de la Robertsau, 24, Strasbourg.
Battelli, Frédéric, boulevard des Tranchées, 14.
Beuttner, Oscar, quai des Eaux-Vives, 46.
Bohnenblust, Gottfried, avenue des Vollandes, 2.
Borel, Eugène, place de la Fusterie, 9.
Borgeaud, Charles, Onex.
Bouvier, Bernard, rue Charles-Bonnet, 4.
Bovet, Pierre, chemin Sautter, 14.
Breitenstein, Jules, rue de Veyrier, 6, Carouge.
Briner, Emile, quai du Mont-Blanc, 25.
Bujard, Eugène, place Claparède, 4.
Chaix, Emile, chemin des Cottages, 28 bis.
Chavanne, Louis, rue G.-Leschot, 1.
Chodat, Robert, chemin Fillion, Palmella, Pinchat.
Choisy, Eugène, avenue Calas, 4, Champel.
Choisy, Louis-Frédéric, rue Tœpffer, 15.
Claparède, Edouard, avenue de Champel, 11.
Claparède, de, Hugo, chemin Bizot, 7, Malagnou.
Collet, Léon-W., chemin de Vert-Pré, 35, Chêne-Bougeries.
Cristiani, Hector, Corratierie, 15.
De Crue, Francis, La Petite Pierrière, Chambésy.
Deonna, Waldemar, chemin de la Gradelle, par Chêne.
D'Espine, Adolphe, rue Beauregard, 6.
Duparc, Louis, Ecole de Chimie.
Duprat, Guillaume-Léonce, cours de Rive, 6.
Eternod, Auguste, Ecole de Médecine.
Fehr, Henri, route de Florissant, 110.
Folliet, Edouard, rue du Stand, 62.
François, Alexis, route de Florissant, 8.
Fulliquet, Georges, place Claparède, 7.
Gaillard, John, cours des Bastiens, 13.
Gautier, Lucien, Cologny.
Gautier, Pierre, chemin du Square, 3.
Gautier, Raoul, rue Bellot, 6.
Gourfein, David, quai du Mont-Blanc, 25.
Gräbe, Charles, Westendstrasse, 28, Francfort s/M. (Allemagne)

- MM. Grandjean, Frank, avenue Petit-Senn, 53, Chêne-Bourg.
Guex, Robert, Le Belvédère, Lausanne.
Guye, Charles-Eugène, route de Florissant, 4.
Guyénot, Emile, avenue des Arpillières, 15, Chêne-Bougeries.
Hersch, Liebmann, clos Belmont, route de Chêne, 28 bis.
Herbert, Gustave, rue de l'Université, 4.
Kummer, Ernest, avenue de Champel, 15.
Laskowski, Sigismond, La Joliette, 110, rue de Carouge.
Lendner, Alfred, rue de la Pelouse, 6.
Logoz, Paul, avenue Gallatin, 1, Petit-Saconnex.
Long, Edouard, boulevard Helvétique, 15.
Malche, Albert, avenue des Vollandes, 2.
Martin, Alfred, chemin de la Petite Gradelle, Frontenex.
Martin, Victor, Bachet de Pesay, par Carouge.
Mayor, Albert, rue Adhémar-Fabri, 6.
Mégevand, Louis, rue de l'Ecole-de-Médecine, 16.
Meumann, Gottlieb-August, Crêts de Champel, 10.
Milhaud, Edgard, rue St-Victor, 8.
Mirimanoff, Dmitri, rue Tœpffer, 11 bis.
Montet, Edouard, quai des Eaux-Vives, 4.
Moriaud, Paul, rue Saint-Léger, 10.
Muret, Ernest, route de Florissant, 55.
Naville, Adrien, chemin Dumas, 8, Champel.
Naville, Edouard, Malagny, par Versoix.
Oltromare, Hugues, quai des Bergues, 27.
Oltromare, Paul, La Pelouse, avenue des Bosquets, 19, Servette.
Pictet, Amé, rue Bellot, 13.
Pittard, Eugène, chemin des Cottages, 36.
Prevost, Jean-Louis, rue Eynard, 6.
Pugnat, Amédée, rue Tœpffer, 11 bis.
Rappard, William-E., Valavran, près Genève.
Reinhard, Max, Florissant, 72.
Reverdin, Henri, route de Chêne, 124, Chêne.
Reverdin, Jaques-Louis, Rive de Pregny, Genève.
Richard, Albert, Corratierie, 24.
Richard, Eugène, Quai des Eaux-Vives, 4.
Ritter, Eugène, chemin des Cottages, 3.
Roch, Maurice, route de Chêne, 62.
Rochat, Ernest, rue des Granges, 5.
Rosier, William, chemin des Crêts, Petit-Saconnex.
Sarasin, Charles, Cité, 22.
Schidlof, Arthur, avenue du Mail, 26.
de Seigneux, Raoul, chemin de Vert-Pré, 23, Conches.
Seitz, Charles, rue de l'Evêché, 7.
M^{lle} Stern, Lina, boulevard de la Tour, 8.
MM. Tœndury, Hans, chemin de l'Escalade, 3.
Veyrassat, Jean-Alfred, quai du Mont-Blanc, 33.
Wavre, Rolin, rue de l'Arquebuse, 27.
Weber, Jean-Amédée, rue Bellot, 11.
Weber, Rodolphe, Asile de Bel-Air, Chêne.

- MM. Wenger, Paul, rue Cavour, 9.
 Werner, Charles, route de Florissant, 4.
 Werner, Georges, avenue Paul-Chaix.
 Wiki, Bernard, rue Bernard-Dussaud, 6.
 Wuarin, Louis, La Chênaie, avenue Jacques-Martin, Chêne-Bougeries.

PROFESSEURS A L'INSTITUT DENTAIRE

- MM. Bardet, Albert, rue de Candolle, 18.
 Guillermrin, Paul, rue du Stand, 62.
 Julliard Charles, rue du Rhône, 2.
 Métral, Ernest, quai de l'Île, 15.
 Pfäeffli, François, place Neuve, 2.
 Wartmann, Charles, boulevard Helvétique, 16.

PRIVAT-DOCENTS

- MM. Alfimoff, Boris, avenue du Mail, 21.
 Aubert, Louis, cours des Bastions, 16.
 Audeoud, Henri, boulevard Helvétique, 17.
 Babel, Antony, rue des Peupliers, 34.
 Benrubi, Isaac, avenue Luserna, 11.
 Berguer, Georges, Genthod.
 Besse, Pierre, rue de Candolle, 20.
 Bétrix, Albert, place du Port, 1.
 Bochet, Henri, boulevard James-Fazy, 9.
 Bonnet, Joseph, rue Carteret, 29.
 Bouchardy, François, rue Jacques-Dalphin, 9 bis, Carouge.
 Caleb, Albert, rue du Rhône, 57.
 Carl, Jean, Museum d'Histoire Naturelle.
 Castan, Pierre, chemin de Miremont, 31 bis.
 Chaix, André, route de Chêne, 48.
 Cherbuliez, Emile, Florissant, 60.
 Christin, Edouard, rue de la Tour-de-l'Île, 2.
 Collomb, Augustin, rue de Lausanne, 4.
 Cornioley, Charles, boulevard des Philosophes, 17.
 Courtois, Louis-John, clos Jolimont, avenue Th. Weber.
 Cramer, Alec, rue Corratierie, 18.
 Cramer, Marc, rue Tœpffer, 11 bis.
 Cumston, Charles-Greene, rue Bellot, 3.
 Demole, Victor, Asile de Bel-Air.
 DuBois, Charles, rue Saint-Léger, 4.
 Ferrière, Adolphe, route de Florissant, 45 ter.
 Flournoy, Henri, rue de Monnet, 6.
 Genequand, Charles, Le Presbytère, Versoix.
 Golay, Jean, quai des Bergues, 27.
 Goudet, Henry-J., quai des Eaux-Vives, 44.
 M^{me} Gourfein-Welt, Léonore, quai du Mont-Blanc, 25.

- MM. Grodensky, Michel, le Verger, Grand-Lancy.
 Hassler, Otto, ch. des Esserts, Petit-Lancy.
 Hochreutiner, B. P. Georges, rue St-Victor, 10, Genève.
 Jentzer, Albert, rue de l'Université, 8.
 Juvet, Alfred, rue du Mont-Blanc, 9.
 Kœnig, René, chemin du Square, 3.
 Kohler, Pierre, Genève.
 Kreteff, Stoyan, rue Général-Dufour, 15.
 Lagotala, Henri, rue Ecole-de-Médecine.
 Lévy, Fernand, rue Cavour, 5.
 Lévy-Du Pan, Ernest, avenue de la Gare, 4, Lausanne.
 M^{lle} Long, Pauline, Le Verger, chemin Liotard.
 MM. Loup, Fritz, boulevard des Philosophes, 14.
 Martin, Paul-E., rue de l'Hôtel-de-Ville, 14.
 Martin-Du Pan, Charles, rue Sénebier, 20.
 Mercier, Alfred, chemin Sautter, 15.
 Mercier, Henri, cours de Rive, 20.
 Mitkovitch, Rista, rue Saint-Victor, 8.
 Naville, François, rue Saint-Léger, 8.
 Niewiazski, Simon, avenue du Mail, 28.
 Pagès, Antoine, avenue de Champel, 45.
 Perrier, Charles, rue de Candolle, 12.
 Piaget, Jean, place de la Taconnerie, 5.
 Pictet, Arnold, route de Lausanne, 102.
 Regard, Georges-Louis, rue de Hollande, 16.
 Reh, Théodore, rue de Hollande, 10.
 Revilliod, Pierre, avenue de la Forêt, 1.
 Roget, François-Frédéric, Le Manoret, Vandœuvres.
 M^{lle} Rogovine, Eugénie, rue Verte, 5.
 MM. Ronjat, Jules, chemin des Chênes, 9, Servette.
 Rouge, Ernest, La Maisonnette, Vésenaz.
 Roussy, Albert, chemin de Roches, 2.
 Saloz, Charlie, rue de la Pelouse, 6.
 Sarasin, Jean, place Claparède, 2.
 Sechehaye, Albert, rue de l'Université, 5.
 Sottile, Antoine, chemin de Miremont, 35.
 Thomas, Emile, route de Florissant, 4.
 Thomas, Frank, clos Belmont, route de Chêne.
 Thudichum, Georges, chemin de l'Escalade, 1.
 Tiercy, Georges, avenue Wendt, 40.
 Turrettini, Gustave, rue du Rhône, 2.
 Velleman, Antoine, chemin des Chalets, 8, Champel.
 Waegeli, Charles, avenue Pictet-de-Rochemont, 24.
 M^{lle} Welt, Ida, quai du Mont-Blanc, 25.
 M. Zbinden, Louis, route de Florissant, 9.

Secrétaire de l'Université :

M. Roussy, Albert. Université.

Caissier-comptable de l'Université :

M. Mossaz, John, Université.

Commis :

M. Demont, Charles, rue Joseph-Girard, 9, Carouge.

M. Cosandier, Edmond, rue Lombard, 6.

Appariteur des Facultés :

M. Brisselet, Paul, rue du Pré-Naville, 2.

Concierges :

M. Clément, Emile, Université.

M. Hämmerli, Frédéric, Ecole de Chimie.

M^{me} Becchio, Julie, Ecole de Médecine.

M^{me} Chollet, Hélène, Institut pathologique.

M^{me} Ludy, Emma, Maternité.

M. Cornamusa, Alphonse, Clinique infantile.

M. Pianca, Joseph, Polyclinique.

M. Perey, Henri, Institut d'Hygiène.

M^{me} Grosfort, Clotilde, Inst. Dentaire.

M^{me} Arlaud, Jeanne, Inst. de Médecine légale.

M. Vallier, John, Observatoire.